



NEUILLY-SUR-SEINE

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE PUBLIQUE DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 18 JUIN 2020**

Service du Conseil Municipal et des Commissions

Neully-sur-Seine, le jeudi 25 juin 2020

La séance est ouverte à 17h00, sous la présidence de M. Jean-Christophe FROMANTIN, Maire, M. Lucas VÉRAN est désigné comme secrétaire et procède à l'appel nominal.

Etaient présents :

M. Jean-Christophe FROMANTIN, Mme Emmanuelle d'ORSAY, M. Jean-François PUGET, Mme Alexandra FOURCADE, M. Marc WARNOD, Mme Ariane GELLÉ, M. Jacques SIBEUD, Mme Virginie KLEIN, M. François-Xavier DUPONT, Mme Marie-Claude LE FLOC'H, M. François LE STANG, Mme Inès SAINT-MACARY, M. Eric SCHINDLER, Mme Maryline SFEDJ, M. Lucas VÉRAN, M. Daniel BILALIAN, M. Philippe GIRY-DELOISON, Mme Marie-Noëlle BARRÉ, Mme Marie-Anne PUYPEROUX, Mme Monique AQUILINA, M. Vincent GARRETA, M. Gilles GOURLEZ de la MOTTE, M. Stéphane ALARDET, Mme Patricia de LASTELLE, M. Philippe DARDIER, Mme Emmanuelle SILVE-TARDY (à partir du point n°5-18062020), Mme Mireille BERTRAND, M. Pierre AUBRY, M. Rémi CHEYMOL, M. Eric LEWIN, M. Jean-Philippe DUMONT, Mme Laurence MICHELANGELI, M. Franck KELLER de SCHLEITHEIM, Mme Marie-Laure CHARLES, Mme Stéphanie MOREL, Mme Alia ATIEH, Mme Stéphanie FLAISLER, M. Jean de ROQUETTE-BUISSON, M. Isaac GABAÏ, Mme Anaïs SOLET, M. Dov ZERAH, Mme Florence MAURIN FOURNIER, Mme Constance LE GRIP, M. Arnaud TEULLÉ (point n°1-18062020), M. Jean-François ROUZIERES, Mme Fayza BASINI, M. Thierry HUBERT, M. Anthony DODEMAN.

Etaient excusées représentées :

Mme Véronique de FOUGEROUX représentée par Marie-Claude LE FLOC'H, Mme Emmanuelle SILVE-TARDY représentée par M. Jean-Christophe FROMANTIN (jusqu'au point n°4-18062020 inclus).

Etait excusé non représenté :

M. Arnaud TEULLÉ (jusqu'au point n°2-18062020).

Secrétaire : M. Lucas VÉRAN.

Le procès-verbal du 26 mai 2020 a été adopté à l'unanimité.

N°1-18062020

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE PARIS OUEST LA DEFENSE -
ELECTION DES DELEGUES DE LA VILLE DE NEUILLY-SUR-SEINE POUR
SIEGER AU CONSEIL DE TERRITOIRE DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC
TERRITORIAL**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

DECIDE à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour l'élection des neuf délégués de la Ville de Neuilly-sur-Seine au Conseil de territoire de l'Etablissement Public Territorial de « Paris Ouest La Défense ».

DIT qu'il est fait appel aux listes de candidats.

Sont candidates :

- La liste « FROMANTIN 2020 » composée de :
Monsieur Jean-Philippe DUMONT
Madame Emmanuelle d'ORSAY
Monsieur Rémi CHEYMOL
Madame Mireille BERTRAND
Monsieur Vincent GARRETA
Madame Marie-Claude LE FLOC'H
Monsieur Franck KELLER de SCHLEITHEIM
Madame Ariane GELLÉ
Monsieur Jean de ROQUETTE-BUISSON
- La liste de conseillers minoritaires composée de :
Madame Florence MAURIN FOURNIER
Monsieur Jean-François ROUZIERES
Madame Constance LE GRIP
Monsieur Thierry HUBERT

PROCEDE à l'élection des neuf conseillers territoriaux pour les sièges dits supplémentaires.

Ont obtenu :

- Liste « FROMANTIN 2020 » 42 voix, soit 8 sièges
- Liste « minoritaire » 5 voix, soit 1 siège.

DIT qu'en conséquence, sont élus, en sus du délégué de la Ville élu conseiller métropolitain de la Métropole du Grand Paris, pour siéger au sein du conseil de territoire de l'Etablissement Public Territorial de « Paris Ouest La Défense » :

- Monsieur Jean-Philippe DUMONT
- Madame Emmanuelle d'ORSAY
- Monsieur Rémi CHEYMOL
- Madame Mireille BERTRAND
- Monsieur Vincent GARRETA
- Madame Marie-Claude LE FLOC'H
- Monsieur Franck KELLER de SCHLEITHEIM
- Madame Ariane GELLÉ
- Madame Florence MAURIN FOURNIER

Arrivée de M. Arnaud TEULLÉ

N°2-18062020

**ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL À LA COMMISSION
D'APPEL D'OFFRES**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

DECIDE à l'unanimité de procéder, au scrutin public, à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

PROCEDE à l'élection des 5 membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres et de leurs 5 suppléants.

Sont candidats pour la Commission d'Appel d'Offres :

Titulaires :

- Monsieur Jean-Philippe DUMONT
- Madame Marie-Anne PUYPEROUX
- Monsieur Marc WARNOD
- Monsieur. Rémi CHEYMOL
- Madame Florence MAURIN FOURNIER

Suppléants :

- Monsieur Lucas VÉRAN
- Monsieur Gilles GOURLEZ de la MOTTE
- Madame Virginie KLEIN
- Monsieur Daniel BILALIAN
- Monsieur Jean-François ROUZIERES

Ces candidats ont obtenu : 49 voix

DIT que sont, en conséquence, élus membres de la Commission d'Appel d'Offres :

Titulaires :

- Monsieur Jean-Philippe DUMONT
- Madame Marie-Anne PUYPEROUX
- Monsieur Marc WARNOD
- Monsieur. Rémi CHEYMOL
- Madame Florence MAURIN FOURNIER

Suppléants :

- Monsieur Lucas VÉRAN
- Monsieur Gilles GOURLEZ de la MOTTE
- Madame Virginie KLEIN
- Monsieur Daniel BILALIAN
- Monsieur Jean-François ROUZIERES

DIT qu'en application de l'article R. 2162-24 du Code de la Commande Publique, les membres élus de la commission d'appel d'offres font partie du jury.

N°3-18062020

**ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL À LA COMMISSION
D'ANALYSE DES DOSSIERS DE CANDIDATURE DES CANDIDATS
SUSCEPTIBLES D'ÊTRE RETENUS COMME DÉLÉGATAIRES D'UN
SERVICE PUBLIC LOCAL**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

DECIDE à l'unanimité de procéder, au scrutin public, à l'élection des membres de la Commission d'analyse des dossiers de candidature des candidats susceptibles d'être retenus comme délégués d'un service public local.

PROCEDE à l'élection des 5 membres titulaires de la Commission d'analyse des dossiers de candidature des candidats susceptibles d'être retenus comme délégués d'un service public local et de leurs 5 suppléants.

Sont candidats :

Titulaires :

Monsieur François LE STANG
Monsieur Jean de ROQUETTE-BUISSON
Madame Marie-Laure CHARLES
Madame Monique AQUILINA
Monsieur Dov ZERAH

Suppléants :

Monsieur Jacques SIBEUD
Monsieur Eric SCHINDLER
Madame Stéphanie FLAISLER
Monsieur Isaac GABAÏ
Monsieur Thierry HUBERT

La liste a obtenu 49 voix.

DIT que sont, en conséquence, élus membres de la Commission d'analyse des dossiers de candidature des candidats susceptibles d'être retenus comme délégués d'un service public local :

Titulaires :

- Monsieur François LE STANG
- Monsieur Jean de ROQUETTE-BUISSON
- Madame Marie-Laure CHARLES
- Madame Monique AQUILINA
- Monsieur Dov ZERAH

Suppléants :

- Monsieur Jacques SIBEUD
- Monsieur Eric SCHINDLER
- Madame Stéphanie FLAISLER
- Monsieur Isaac GABAÏ
- Monsieur Thierry HUBERT

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

DECIDE de créer pour la durée du mandat les Commissions Permanentes suivantes :

- Famille et Education
- Finances
- Voirie et Espaces Publics
- Solidarités
- Urbanisme et Logement
- Activités

DECIDE à l'unanimité de procéder, au scrutin public, à l'élection des Membres du Conseil Municipal devant faire partie de chacune des six Commissions Permanentes.

PROCEDE à l'élection des Membres du Conseil Municipal devant faire partie de chacune des six Commissions Permanentes.

Sont candidats :

Commission Famille et Education

Sont candidats :

- Madame Emmanuelle d'ORSAY
- Madame Inès SAINT-MACARY
- Monsieur Lucas VÉLAN
- Madame Laurence MICHELANGELI
- Monsieur Stéphane ALARDET
- Madame Marie-Noëlle BARRÉ
- Madame Stéphanie FLAISLER
- Madame Alexandra FOURCADE
- Madame Monique AQUILINA
- Monsieur Arnaud TEULLÉ
- Madame Fayza BASINI
- Monsieur Thierry HUBERT
- Monsieur Anthony DODEMAN

La liste a obtenu 49 voix.

Commission Finances

Sont candidats :

- Monsieur Jean-François PUGET
- Monsieur François-Xavier DUPONT
- Madame Maryline SFEDJ
- Madame Mireille BERTRAND
- Monsieur Rémi CHEYMOL
- Monsieur Philippe GIRY-DELOISON
- Monsieur Philippe DARDIER

- Madame Patricia de LASTELLE
- Madame Inès SAINT-MACARY
- Monsieur Eric LEWIN
- Monsieur Dov ZERAH
- Madame Fayza BASINI
- Monsieur Thierry HUBERT
- Monsieur Anthony DODEMAN

La liste a obtenu 49 voix.

Commission Voirie et Espaces Publics

Sont candidats :

- Monsieur Marc WARNOD
- Monsieur Eric SCHINDLER
- Madame Stéphanie MOREL
- Monsieur Jean-Philippe DUMONT
- Monsieur Isaac GABAÏ
- Monsieur Pierre AUBRY
- Madame Alia ATIEH
- Monsieur Vincent GARRETA
- Monsieur Jacques SIBEUD
- Madame Florence MAURIN FOURNIER
- Monsieur Jean-François ROUZIERES
- Monsieur Thierry HUBERT
- Monsieur Anthony DODEMAN

La liste a obtenu 49 voix.

Commission Solidarités

Sont candidats :

- Madame Virginie KLEIN
- Madame Ariane GELLÉ
- Monsieur Jean de ROQUETTE-BUISSON
- Madame Alexandra FOURCADE
- Madame Véronique de FOUGEROUX
- Madame Anaïs SOLET
- Monsieur Jacques SIBEUD
- Monsieur Daniel BILALIAN
- Madame Marie-Claude LE FLOC'H
- Monsieur François LE STANG
- Madame Florence MAURIN FOURNIER
- Madame Fayza BASINI
- Monsieur Thierry HUBERT
- Monsieur Anthony DODEMAN

La liste a obtenu 49 voix.

Commission Urbanisme et Logement

Sont candidats :

- Monsieur François LE STANG
- Monsieur Jean-François PUGET
- Monsieur François-Xavier DUPONT
- Madame Virginie KLEIN
- Monsieur Franck KELLER de SCHLEITHEIM
- Monsieur Marc WARNOD
- Monsieur Eric SCHINDLER
- Madame Maryline SFEDJ
- Monsieur Dov ZERAH
- Monsieur Jean-François ROUZIERES
- Monsieur Thierry HUBERT
- Monsieur Anthony DODEMAN

La liste a obtenu 49 voix.

Commission Activités

Sont candidats :

- Monsieur Gilles GOURLEZ de la MOTTE
- Madame Marie-Claude LE FLOC'H
- Monsieur Lucas VÉРАН
- Madame Emmanuelle d'ORSAY
- Madame Emmanuelle SILVE-TARDY
- Madame Marie-Laure CHARLES
- Madame Ariane GELLÉ
- Madame Constance LE GRIP
- Monsieur Jean-François ROUZIERES
- Monsieur Thierry HUBERT
- Monsieur Anthony DODEMAN

La liste a obtenu 49 voix.

DIT

que sont, en conséquence, élus membres des Commissions Permanentes, les conseillers municipaux suivants :

Commission Famille et Education

- Madame Emmanuelle d'ORSAY
- Madame Inès SAINT-MACARY
- Monsieur Lucas VÉРАН
- Madame Laurence MICHELANGELI
- Monsieur Stéphane ALARDET
- Madame Marie-Noëlle BARRÉ
- Madame Stéphanie FLAISLER
- Madame Alexandra FOURCADE
- Madame Monique AQUILINA
- Monsieur Arnaud TEULLÉ
- Madame Fayza BASINI
- Monsieur Thierry HUBERT
- Monsieur Anthony DODEMAN

Commission Finances

- Monsieur Jean-François PUGET
- Monsieur François-Xavier DUPONT
- Madame Maryline SFEDJ
- Madame Mireille BERTRAND
- Monsieur Rémi CHEYMOL
- Monsieur Philippe GIRY-DELOISON
- Monsieur Philippe DARDIER
- Madame Patricia de LASTELLE
- Madame Inès SAINT-MACARY
- Monsieur Eric LEWIN
- Monsieur Dov ZERAH
- Madame Fayza BASINI
- Monsieur Thierry HUBERT
- Monsieur Anthony DODEMAN

Commission Voirie et Espaces Publics

- Monsieur Marc WARNOD
- Monsieur Eric SCHINDLER
- Madame Stéphanie MOREL
- Monsieur Jean-Philippe DUMONT
- Monsieur Isaac GABAÏ
- Monsieur Pierre AUBRY
- Madame Alia ATIEH
- Monsieur Vincent GARRETA
- Monsieur Jacques SIBEUD
- Madame Florence MAURIN FOURNIER
- Monsieur Jean-François ROUZIERES
- Monsieur Thierry HUBERT
- Monsieur Anthony DODEMAN

Commission Solidarités

- Madame Virginie KLEIN
- Madame Ariane GELLÉ
- Monsieur Jean de ROQUETTE-BUISSON
- Madame Alexandra FOURCADE
- Madame Véronique de FOUGEROUX
- Madame Anaïs SOLET
- Monsieur Jacques SIBEUD
- Monsieur Daniel BILALIAN
- Madame Marie-Claude LE FLOC'H
- Monsieur François LE STANG
- Madame Florence MAURIN FOURNIER
- Madame Fayza BASINI
- Monsieur Thierry HUBERT
- Monsieur Anthony DODEMAN

Commission Urbanisme et Logement

- Monsieur François LE STANG
- Monsieur Jean-François PUGET
- Monsieur François-Xavier DUPONT
- Madame Virginie KLEIN
- Monsieur Franck KELLER de SCHLEITHEIM
- Monsieur Marc WARNOD
- Monsieur Eric SCHINDLER
- Madame Maryline SFEDJ
- Monsieur Dov ZERAH
- Monsieur Jean-François ROUZIERES
- Monsieur Thierry HUBERT
- Monsieur Anthony DODEMAN

Commission Activités

- Monsieur Gilles GOURLEZ de la MOTTE
- Madame Marie-Claude LE FLOC'H
- Monsieur Lucas VÉРАН
- Madame Emmanuelle d'ORSAY
- Madame Emmanuelle SILVE-TARDY
- Madame Marie-Laure CHARLES
- Madame Ariane GELLÉ
- Madame Constance LE GRIP
- Monsieur Jean-François ROUZIERES
- Monsieur Thierry HUBERT
- Monsieur Anthony DODEMAN

Arrivée de Mme Emmanuelle SILVE-TARDY.

N°5-18062020

ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU COMITÉ CONSULTATIF CHARGÉ DE L'ORGANISATION ET DU SUIVI DES ACTIVITÉS DES MARCHÉS FORAINS

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

DECIDE le renouvellement pour le présent mandat municipal du comité consultatif chargé de l'organisation et du suivi des activités des marchés forains.

FIXE la composition du comité consultatif chargé de l'organisation et du suivi des activités des marchés forains comme suit :

- un président du comité choisi parmi les conseillers municipaux et qui sera désigné par arrêté du Maire ;
- 5 membres du Conseil Municipal et désignés par ce dernier ;
- le concessionnaire du marché de Sablonville ainsi que le placier ;
- un représentant des commerçants du marché de Sablonville désigné par ces derniers ;
- un représentant des commerçants du marché Windsor désigné par ces derniers ;
- 2 membres du bureau de l'association des Commerçants du marché de Sablonville, titulaires d'un emplacement sur ce marché désignés par cette dernière;
- 2 membres du bureau de l'association des Commerçants du marché Windsor, titulaires d'un emplacement sur ce marché désignés par cette dernière.

DIT que, s'il le juge nécessaire, le Comité pourra, en fonction de points spécifiques de son ordre du jour, s'adjointre un ou deux membres supplémentaires maximum qui seront choisis par le président du Comité en fonction de leur compétence technique sur les points à évoquer.

DECIDE à l'unanimité, de procéder, au scrutin public, à l'élection des 5 représentants du Conseil Municipal au Comité Consultatif chargé de l'organisation et du suivi des activités des Marchés Forains.

PROCEDE à l'élection des 5 représentants du Conseil Municipal au Comité Consultatif chargé de l'organisation et du suivi des activités des Marchés Forains.

Sont candidats :

- Madame Patricia de LASTELLE
- Monsieur Marc WARNOD
- Madame Stéphanie MOREL
- Monsieur Jean-Philippe DUMONT
- Monsieur Anthony DODEMAN

Ces candidats ont obtenu 43 voix pour, 6 voix contre (M. Dov ZERAH, Mme Florence MAURIN FOURNIER, Mme Constance LE GRIP, M. Arnaud TEULLÉ, M. Jean-François ROUZIERES et M. Thierry HUBERT).

DIT que sont, en conséquence, élus en tant que représentants du Conseil Municipal du Comité Consultatif chargé de l'organisation et du suivi des activités des Marchés Forains :

- Madame Patricia de LASTELLE
- Monsieur Marc WARNOD
- Madame Stéphanie MOREL
- Monsieur Jean-Philippe DUMONT
- Monsieur Anthony DODEMAN

N°6-18062020 **ÉLECTION DE SEPT REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

FIXE à 7 le nombre de ses représentants au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

PROCEDE à l'élection des 7 représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Est candidate la liste suivante :

- Madame Virginie KLEIN
- Madame Alexandra FOURCADE
- Monsieur François-Xavier DUPONT
- Monsieur Jean de ROQUETTE-BUISSON
- Madame Véronique de FOUGEROUX
- Madame Emmanuelle SILVE-TARDY
- Madame Florence MAURIN FOURNIER

Les résultats du dépouillement sont les suivants :

- Liste unique : 47 voix
- Nul : 1.

DIT que sont, en conséquence, élus en tant que représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- Madame Virginie KLEIN
- Madame Alexandra FOURCADE
- Monsieur François-Xavier DUPONT
- Monsieur Jean de ROQUETTE-BUISSON
- Madame Véronique de FOUGEROUX
- Madame Emmanuelle SILVE-TARDY
- Madame Florence MAURIN FOURNIER

N°7-18062020 **ÉLECTION DE NEUF REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SEMINE**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

DECIDE à l'unanimité de procéder, au scrutin public, à l'élection de ses 9 représentants au Conseil d'administration de la S.E.M.I.N.E.

PROCEDE à l'élection des 9 représentants du Conseil Municipal au Conseil d'administration de la S.E.M.I.N.E.

Sont candidats :

- Monsieur Philippe GIRY-DELOISON
- Monsieur François-Xavier DUPONT
- Monsieur Jean-François PUGET
- Madame Mireille BERTRAND
- Madame Patricia de LASTELLE
- Madame Virginie KLEIN
- Madame Ariane GELLÉ
- Monsieur Rémi CHEYMOL
- Monsieur Eric LEWIN
- Monsieur Thierry HUBERT
- Monsieur Dov ZERAH

Ces candidats ont obtenu :

- Monsieur Philippe GIRY-DELOISON, 43 voix pour, 5 contre (M. Dov ZERAH, Mme Florence MAURIN FOURNIER, Mme Constance LE GRIP, M. Arnaud TEULLÉ et M. Thierry HUBERT), 1 abstention (M. Jean-François ROUZIERES)
- Monsieur François-Xavier DUPONT, 43 voix pour, 5 contre (M. Dov ZERAH, Mme Florence MAURIN FOURNIER, Mme Constance LE GRIP, M. Arnaud TEULLÉ et M. Thierry HUBERT), 1 abstention (M. Jean-François ROUZIERES)
- Monsieur Jean-François PUGET, 43 voix pour, 5 contre (M. Dov ZERAH, Mme Florence MAURIN FOURNIER, Mme Constance LE GRIP, M. Arnaud TEULLÉ et M. Thierry HUBERT), 1 abstention (M. Jean-François ROUZIERES)
- Madame Mireille BERTRAND, 43 voix pour, 5 contre (M. Dov ZERAH, Mme Florence MAURIN FOURNIER, Mme Constance LE GRIP, M. Arnaud TEULLÉ et M. Thierry HUBERT), 1 abstention (M. Jean-François ROUZIERES)

- Madame Patricia de LASTELLE, 43 voix pour, 5 contre (M. Dov ZERAH, Mme Florence MAURIN FOURNIER, Mme Constance LE GRIP, M. Arnaud TEULLÉ et M. Thierry HUBERT), 1 abstention (M. Jean-François ROUZIERES)
- Madame Virginie KLEIN, 43 voix pour, 5 contre (M. Dov ZERAH, Mme Florence MAURIN FOURNIER, Mme Constance LE GRIP, M. Arnaud TEULLÉ et M. Thierry HUBERT), 1 abstention (M. Jean-François ROUZIERES)
- Madame Ariane GELLÉ, 43 voix pour, 5 contre (M. Dov ZERAH, Mme Florence MAURIN FOURNIER, Mme Constance LE GRIP, M. Arnaud TEULLÉ et M. Thierry HUBERT), 1 abstention (M. Jean-François ROUZIERES)
- Monsieur Rémi CHEYMOL, 43 voix pour, 5 contre (M. Dov ZERAH, Mme Florence MAURIN FOURNIER, Mme Constance LE GRIP, M. Arnaud TEULLÉ et M. Thierry HUBERT), 1 abstention (M. Jean-François ROUZIERES)
- Monsieur Eric LEWIN 43 voix pour, 5 contre (M. Dov ZERAH, Mme Florence MAURIN FOURNIER, Mme Constance LE GRIP, M. Arnaud TEULLÉ et M. Thierry HUBERT), 1 abstention (M. Jean-François ROUZIERES)
- Monsieur Thierry HUBERT, 6 voix pour (M. Dov ZERAH, Mme Florence MAURIN FOURNIER, Mme Constance LE GRIP, M. Arnaud TEULLÉ M. Jean-François ROUZIERES et M. Thierry HUBERT), 43 voix contre
- Monsieur Dov ZERAH, 6 voix pour (M. Dov ZERAH, Mme Florence MAURIN FOURNIER, Mme Constance LE GRIP, M. Arnaud TEULLÉ M. Jean-François ROUZIERES et M. Thierry HUBERT), 43 voix contre

DIT que sont, en conséquence, élus en tant que représentants du Conseil Municipal au Conseil d'administration de la S.E.M.I.N.E. :

- Monsieur Philippe GIRY-DELOISON
- Monsieur François-Xavier DUPONT
- Monsieur Jean-François PUGET
- Madame Mireille BERTRAND
- Madame Patricia de LASTELLE
- Madame Virginie KLEIN
- Madame Ariane GELLÉ
- Monsieur Rémi CHEYMOL
- Monsieur Eric LEWIN

N°8-18062020

AUTORISATION DONNEE A CERTAINS REPRESENTANTS DE LA VILLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SEMINE D'OCCUPER LES FONCTIONS DE PRESIDENT ET VICE-PRESIDENT - FIXATION DE LA REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Avec le vote CONTRE de M. Dov ZERAH, Mme Florence MAURIN FOURNIER, Mme Constance LE GRIP, M. Arnaud TEULLÉ,

Avec les abstentions de M. Jean-François ROUZIERES et M. Thierry HUBERT,

A la majorité,

AUTORISE Monsieur Philippe GIRY-DELOISON, sous réserve de son élection par le Conseil d'Administration de la SEMINE à exercer les fonctions de Président du Conseil d'Administration de la SEMINE.

AUTORISE Monsieur François-Xavier DUPONT, sous réserve de son élection par le Conseil d'Administration de la SEMINE à exercer les fonctions d'administrateur délégué Vice-Président de la SEMINE.

DIT que les administrateurs représentant la Ville, y compris le Président le Vice-Président, exercent leur mandat à titre gratuit.

DIT que si le Conseil d'Administration en fait le choix conformément à l'article 20.1 des statuts de la SEMINE, le Président est également autorisé à exercer les fonctions de Directeur Général.

N°9-18062020 **ÉLECTION DE DEUX REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DES MAISONS DE RETRAITE DE NEUILLY-SUR-SEINE**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

PROCEDE à l'élection de ses deux représentants au Conseil d'administration des Maisons de Retraite de Neuilly-sur-Seine.

Sont candidates :

- Madame Alexandra FOURCADE
- Madame Virginie KLEIN
- Madame Florence MAURIN FOURNIER

Ont obtenu :

- Madame Alexandra FOURCADE 43 voix pour, 6 voix contre (M. Dov ZERAH, Mme Florence MAURIN FOURNIER, Mme Constance LE GRIP, M. Arnaud TEULLÉ, M. Jean-François ROUZIERES et M. Thierry HUBERT)
- Madame Virginie KLEIN 43 voix pour, 6 voix contre (M. Dov ZERAH, Mme Florence MAURIN FOURNIER, Mme Constance LE GRIP, M. Arnaud TEULLÉ, M. Jean-François ROUZIERES et M. Thierry HUBERT)
- Madame Florence MAURIN FOURNIER 6 voix pour (M. Dov ZERAH, Mme Florence MAURIN FOURNIER, Mme Constance LE GRIP, M. Arnaud TEULLÉ, M. Jean-François ROUZIERES et M. Thierry HUBERT), 43 voix contre

DIT que sont, en conséquence, élus en tant que représentantes du Conseil Municipal au Conseil d'administration des Maisons de Retraite de Neuilly-sur-Seine (étant rappelé que Monsieur le Maire, membre de droit, ou son représentant désigné par arrêté, assure la présidence du Conseil d'administration) :

- Madame Alexandra FOURCADE
- Madame Virginie KLEIN

N°10-18062020 **ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION DE CHACUN DES LYCÉES ET COLLÈGES PUBLICS DE LA VILLE DE NEUILLY-SUR-SEINE**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

DECIDE à l'unanimité de procéder, au scrutin public, à l'élection de ses représentants aux Conseils d'administration des Lycées et Collèges publics de la Ville.

PROCEDE

à l'élection des représentants du Conseil Municipal aux Conseils d'administration des Lycées et Collèges publics de la Ville.

Sont candidats :

- Lycée Pasteur

Titulaire :

- Madame Laurence MICHELANGELI

Suppléant :

- Madame Marie-Anne PUYPEROUX

- Collège Pasteur

Titulaire :

- Madame Marie-Noëlle BARRÉ

Suppléant :

- Madame Laurence MICHELANGELI

- Lycée Saint-James

Titulaire :

- Madame Laurence MICHELANGELI

Suppléant :

- Madame Marie-Anne PUYPEROUX

- Collège Théophile Gautier

Titulaire :

- Madame Marie-Noëlle BARRÉ

Suppléant :

- Madame Laurence MICHELANGELI

- Collège André Maurois

Titulaire :

- Monsieur Lucas VÉРАН

Suppléant :

- Monsieur Anthony DODEMAN

- Lycée Kandinsky

Titulaire :

- Monsieur Anthony DODEMAN

Suppléant :

- Monsieur Lucas VÉРАН

Ont obtenu :

- Lycée Pasteur

Titulaire :

- Madame Laurence MICHELANGELI 43 voix pour, 6 voix contre (M. Dov ZERAH, Mme Florence MAURIN FOURNIER, Mme Constance LE GRIP, M. Arnaud TEULLÉ, M. Jean-François ROUZIERES et M. Thierry HUBERT)

Suppléant :

- Madame Marie-Anne PUYPEROUX 43 voix pour, 6 voix contre (M. Dov ZERAH, Mme Florence MAURIN FOURNIER, Mme Constance LE GRIP, M. Arnaud TEULLÉ, M. Jean-François ROUZIERES et M. Thierry HUBERT)

- **Collège Pasteur**

Titulaire :

- Madame Marie-Noëlle BARRÉ 43 voix pour, 6 voix contre (M. Dov ZERAH, Mme Florence MAURIN FOURNIER, Mme Constance LE GRIP, M. Arnaud TEULLÉ, M. Jean-François ROUZIERES et M. Thierry HUBERT)

Suppléant :

- Madame Laurence MICHELANGELI 43 voix pour, 6 voix contre (M. Dov ZERAH, Mme Florence MAURIN FOURNIER, Mme Constance LE GRIP, M. Arnaud TEULLÉ, M. Jean-François ROUZIERES et M. Thierry HUBERT)

- **Lycée Saint-James**

Titulaire :

- Madame Laurence MICHELANGELI 43 voix pour, 6 voix contre (M. Dov ZERAH, Mme Florence MAURIN FOURNIER, Mme Constance LE GRIP, M. Arnaud TEULLÉ, M. Jean-François ROUZIERES et M. Thierry HUBERT)

Suppléant :

- Madame Marie-Anne PUYPEROUX 43 voix pour, 6 voix contre (M. Dov ZERAH, Mme Florence MAURIN FOURNIER, Mme Constance LE GRIP, M. Arnaud TEULLÉ, M. Jean-François ROUZIERES et M. Thierry HUBERT)

- **Collège Théophile Gautier**

Titulaire :

- Madame Marie-Noëlle BARRÉ 43 voix pour, 6 voix contre (M. Dov ZERAH, Mme Florence MAURIN FOURNIER, Mme Constance LE GRIP, M. Arnaud TEULLÉ, M. Jean-François ROUZIERES et M. Thierry HUBERT)

Suppléant :

- Madame Laurence MICHELANGELI 43 voix pour, 6 voix contre (M. Dov ZERAH, Mme Florence MAURIN FOURNIER, Mme Constance LE GRIP, M. Arnaud TEULLÉ, M. Jean-François ROUZIERES et M. Thierry HUBERT)

- **Collège André Maurois**

Titulaire :

- Monsieur Lucas VÉLAN 43 voix pour, 6 voix contre (M. Dov ZERAH, Mme Florence MAURIN FOURNIER, Mme Constance LE GRIP, M. Arnaud TEULLÉ, M. Jean-François ROUZIERES et M. Thierry HUBERT)

Suppléant :

- Monsieur Anthony DODEMAN 43 voix pour, 6 voix contre (M. Dov ZERAH, Mme Florence MAURIN FOURNIER, Mme Constance LE GRIP, M. Arnaud TEULLÉ, M. Jean-François ROUZIERES et M. Thierry HUBERT)

- **Lycée Kandinsky**

Titulaire :

- Monsieur Anthony DODEMAN 43 voix pour, 6 voix contre (M. Dov ZERAH, Mme Florence MAURIN FOURNIER, Mme Constance LE GRIP, M. Arnaud TEULLÉ, M. Jean-François ROUZIERES et M. Thierry HUBERT)

Suppléant :

- Monsieur Lucas VÉРАН 43 voix pour, 6 voix contre (M. Dov ZERAH, Mme Florence MAURIN FOURNIER, Mme Constance LE GRIP, M. Arnaud TEULLÉ, M. Jean-François ROUZIERES et M. Thierry HUBERT)

DIT

que sont, en conséquence, élus en tant que représentants du Conseil Municipal aux Conseils d'administration des Lycées et Collèges publics de la Ville :

- **Lycée Pasteur**

Titulaire :

- Madame Laurence MICHELANGELI

Suppléant :

- Madame Marie-Anne PUYPEROUX

- **Collège Pasteur**

Titulaire :

- Madame Marie-Noëlle BARRÉ

Suppléant :

- Madame Laurence MICHELANGELI

- **Lycée Saint-James**

Titulaire :

- Madame Laurence MICHELANGELI

Suppléant :

- Madame Marie-Anne PUYPEROUX

- **Collège Théophile Gautier**

Titulaire :

- Madame Marie-Noëlle BARRÉ

Suppléant :

- Madame Laurence MICHELANGELI

- **Collège André Maurois**

Titulaire :

- Monsieur Lucas VÉРАН

Suppléant :

- Monsieur Anthony DODEMAN

- **Lycée Kandinsky**

Titulaire :

- Monsieur Anthony DODEMAN

Suppléant :

- Monsieur Lucas VÉРАН

ÉLECTION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION DE CHAQUE ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE PRIVÉ SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION (CLASSES PRIMAIRES ET MATERNELLES)

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

DECIDE à l'unanimité de procéder, au scrutin public, à l'élection d'un représentant du Conseil Municipal aux Conseils d'administration des établissements scolaires privés sous contrat d'association (classes primaires et maternelles).

PROCEDE à l'élection, au scrutin public, d'un représentant du Conseil Municipal aux Conseils d'administration des établissements scolaires privés sous contrat d'association (classes primaires et maternelles).

Sont candidats :

- Pour siéger à l'institution Notre Dame de Sainte-Croix :
Monsieur Rémi CHEYMOL

- Pour siéger à l'institution Saint-Dominique :
Madame Alia ATIEH

- Pour siéger à l'école Sainte-Marie de Neuilly :
Madame Marie-Anne PUYPEROUX

- Pour siéger au groupe scolaire La Trinité :
Madame Inès SAINT-MACARY

Ont obtenu :

- Monsieur Rémi CHEYMOL 43 voix pour, 6 voix contre (M. Dov ZERAH, Mme Florence MAURIN FOURNIER, Mme Constance LE GRIP, M. Arnaud TEULLÉ, M. Jean-François ROUZIERES et M. Thierry HUBERT)
- Madame Alia ATIEH 43 voix pour, 6 voix contre (M. Dov ZERAH, Mme Florence MAURIN FOURNIER, Mme Constance LE GRIP, M. Arnaud TEULLÉ, M. Jean-François ROUZIERES et M. Thierry HUBERT)
- Madame Marie-Anne PUYPEROUX 43 voix pour, 6 voix contre (M. Dov ZERAH, Mme Florence MAURIN FOURNIER, Mme Constance LE GRIP, M. Arnaud TEULLÉ, M. Jean-François ROUZIERES et M. Thierry HUBERT)
- Madame Inès SAINT-MACARY 43 voix pour, 6 voix contre (M. Dov ZERAH, Mme Florence MAURIN FOURNIER, Mme Constance LE GRIP, M. Arnaud TEULLÉ, M. Jean-François ROUZIERES et M. Thierry HUBERT)

DIT que sont, en conséquence, élus en tant que représentants du Conseil Municipal aux Conseils d'administration des établissements scolaires privés sous contrat d'association (classes primaires et maternelles) :

- De l'institution Notre Dame de Sainte-Croix : Monsieur Rémi CHEYMOL
- De l'institution Saint-Dominique : Madame Alia ATIEH
- De l'école Sainte-Marie de Neuilly : Madame Marie-Anne PUYPEROUX
- Du groupe scolaire La Trinité : Madame Inès SAINT-MACARY

N°12-18062020

GROUPE SCOLAIRE MICHELIS - FUSION DE L'ECOLE MATERNELLE MICHELIS ET DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES MICHELIS A ET MICHELIS B A LA RENTREE SCOLAIRE 2020

Sur le rapport de Madame d'ORSAY,

A l'unanimité,

APPROUVE la fusion des trois écoles actuelles en deux écoles ; une école élémentaire de 16 classes et une école primaire de 17 classes (10 de maternelle et 7 d'élémentaire) à la rentrée 2020.

DECIDE que l'école élémentaire sera dénommée « Ecole élémentaire Michelis A » et l'école primaire « Ecole primaire Michelis B ».

N°13-18062020

ÉLECTION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AUX CONSEILS D'ECOLE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS SCOLAIRES DE NEUILLY-SUR-SEINE

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

DECIDE à l'unanimité de procéder, au scrutin public, à l'élection du représentant du Conseil Municipal appelé à siéger au conseil d'école des établissements publics scolaires ci-après :

- Ecole maternelle Roule, 125 avenue Achille Peretti
- Ecole primaire Achille Peretti, 92 avenue Achille Peretti
- Ecole primaire Poissonniers, 5/9 rue des Poissonniers
- Ecole élémentaire Huissiers, 20 rue des Huissiers
- Ecole primaire Saussaye 58/62 boulevard de la Saussaye
- Ecole primaire Gorce-Franklin, 73/75 boulevard Georges Seurat
- Ecole élémentaire Michelis A, 56 rue Madeleine Michelis
- Ecole primaire Michelis B, 56 rue Madeleine Michelis
- Ecole primaire Charcot B, 15/17 rue de la Ferme
- Ecole élémentaire Charcot A, 15 rue de la Ferme
- Ecole maternelle Dulud, 101 rue Jacques Dulud

PROCEDE à l'élection du représentant du Conseil Municipal appelé à siéger au conseil d'école des établissements publics scolaires (dont la liste est reprise ci-dessus).

Est candidate :

- Madame Inès SAINT-MACARY

A obtenu :

- Madame Inès SAINT-MACARY 43 voix pour, 6 voix contre (M. Dov ZERAH, Mme Florence MAURIN FOURNIER, Mme Constance LE GRIP, M. Arnaud TEULLÉ, M. Jean-François ROUZIERES et M. Thierry HUBERT)

DIT qu'est, en conséquence, élue en tant que représentant du Conseil Municipal au Conseil d'école des établissements publics scolaires de Neuilly-sur-Seine :

- Madame Inès SAINT-MACARY

N°14-18062020 **ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE AU CONSEIL POUR LES DROITS ET DEVOIRS DES FAMILLES**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

DECIDE à l'unanimité de procéder, au scrutin public, à l'élection de 4 membres du Conseil Municipal représentant la Ville pour siéger au Conseil pour les Droits et Devoirs des Familles.

PROCEDE à l'élection des 4 membres du Conseil Municipal pour siéger au Conseil pour les Droits et Devoirs des Familles.

Sont candidats :

- Madame Ariane GELLÉ
- Madame Virginie KLEIN
- Madame Anaïs SOLET
- Monsieur Rémi CHEYMOL

Ces candidats ont obtenu :

- Madame Ariane GELLÉ 43 voix pour, 6 voix contre (M. Dov ZERAH, Mme Florence MAURIN FOURNIER, Mme Constance LE GRIP, M. Arnaud TEULLÉ, M. Jean-François ROUZIERES et M. Thierry HUBERT)
- Madame Virginie KLEIN 43 voix pour, 6 voix contre (M. Dov ZERAH, Mme Florence MAURIN FOURNIER, Mme Constance LE GRIP, M. Arnaud TEULLÉ, M. Jean-François ROUZIERES et M. Thierry HUBERT)
- Madame Anaïs SOLET 43 voix pour, 6 voix contre (M. Dov ZERAH, Mme Florence MAURIN FOURNIER, Mme Constance LE GRIP, M. Arnaud TEULLÉ, M. Jean-François ROUZIERES et M. Thierry HUBERT)
- Monsieur Rémi CHEYMOL 43 voix pour, 6 voix contre (M. Dov ZERAH, Mme Florence MAURIN FOURNIER, Mme Constance LE GRIP, M. Arnaud TEULLÉ, M. Jean-François ROUZIERES et M. Thierry HUBERT)

DIT que sont, en conséquence, élus membres du Conseil pour les Droits et Devoirs des Familles :

- Madame Ariane GELLÉ
- Madame Virginie KLEIN
- Madame Anaïs SOLET
- Monsieur Rémi CHEYMOL

PROCEDE à la désignation de 3 personnes œuvrant dans les domaines de l'action sociale, sanitaire et éducative, de l'insertion et de la prévention de la délinquance :

- Le Directeur du CCAS ;
- Le Responsable de l'Espace Santé Jeunes ;
- Le représentant du Cabinet du Maire.

DIT que le Conseil pour les Droits et Devoirs des Familles est composé :

- du Maire ou de son représentant, Président ;
- Madame Ariane GELLÉ
- Madame Virginie KLEIN
- Madame Anaïs SOLET
- Monsieur Rémi CHEYMOL
- le ou les représentants de l'Etat désignés par le Préfet ;
- le ou les représentants du Conseil Départemental ;
- 3 personnes qualifiées :
- le Directeur du CCAS ;
- le Responsable de l'Espace Santé Jeunes ;
- le représentant du Cabinet du Maire.

N°15-18062020 **ÉLECTION D'UN DÉLÉGUÉ TITULAIRE ET D'UN DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PÉRIPHÉRIE DE PARIS POUR L'ÉLECTRICITÉ ET LES RÉSEAUX DE COMMUNICATION (S.I.P.P.E.R.E.C.)**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

DECIDE à l'unanimité de procéder, au scrutin public, à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour représenter la Ville de Neuilly-sur-Seine au sein du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication (S.I.P.P.E.R.E.C.).

PROCEDE à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour représenter la Ville de Neuilly-sur-Seine au sein du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication (S.I.P.P.E.R.E.C.).

Sont candidats :

Titulaire :

- Monsieur Pierre AUBRY

Suppléant :

- Monsieur Eric SCHINDLER

Ces candidats ont obtenu :

Titulaire

- Monsieur Pierre AUBRY 43 voix pour, 6 voix contre (M. Dov ZERAH, Mme Florence MAURIN FOURNIER, Mme Constance LE GRIP, M. Arnaud TEULLÉ, M. Jean-François ROUZIERES et M. Thierry HUBERT)

Suppléant

- Monsieur Eric SCHINDLER 43 voix pour, 6 voix contre (M. Dov ZERAH, Mme Florence MAURIN FOURNIER, Mme Constance LE GRIP, M. Arnaud TEULLÉ, M. Jean-François ROUZIERES et M. Thierry HUBERT)

DIT que sont, en conséquence, élus en qualité de délégués au Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication (S.I.P.P.E.R.E.C.) :

- Titulaire : Monsieur Pierre AUBRY
- Suppléant : Monsieur Eric SCHINDLER

N°16-18062020

**ÉLECTION D'UN DÉLÉGUÉ TITULAIRE ET D'UN DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DU
CONSEIL MUNICIPAL AU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT
INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ EN ÎLE-DE-FRANCE
(S.I.G.E.I.F.)**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

DECIDE à l'unanimité de procéder, au scrutin public, à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour représenter la Ville de Neuilly-sur-Seine au sein du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Île-de-France (S.I.G.E.I.F.).

PROCEDE à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour représenter la Ville de Neuilly-sur-Seine au sein du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Île-de-France (S.I.G.E.I.F.).

Sont candidats :

Titulaire :

- Monsieur Eric SCHINDLER

Suppléant :

- Monsieur Marc WARNOD

Ces candidats ont obtenu :

- Monsieur Eric SCHINDLER 43 voix pour, 6 voix contre (M. Dov ZERAH, Mme Florence MAURIN FOURNIER, Mme Constance LE GRIP, M. Arnaud TEULLÉ, M. Jean-François ROUZIERES et M. Thierry HUBERT)
- Monsieur Marc WARNOD 43 voix pour, 6 voix contre (M. Dov ZERAH, Mme Florence MAURIN FOURNIER, Mme Constance LE GRIP, M. Arnaud TEULLÉ, M. Jean-François ROUZIERES et M. Thierry HUBERT)

DIT que sont, en conséquence, élus en qualité de délégués du Conseil Municipal au Comité Syndical du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Île-de-France (S.I.G.E.I.F.) :

- Titulaire : Monsieur Eric SCHINDLER
- Suppléant : Monsieur Marc WARNOD

N°17-18062020

**DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA MAISON DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET
DES ENTREPRISES « RIVES DE SEINE »**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

DECIDE à l'unanimité de procéder, au scrutin public, à l'élection d'un représentant du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de la Maison de l'Emploi, de la Formation et des Entreprise « Rives de Seine ».

PROCEDE à l'élection d'un représentant du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de la Maison de l'Emploi, de la Formation et des Entreprise « Rives de Seine ».

Est candidate :

- Madame Ariane GELLÉ

A obtenu :

- Madame Ariane GELLÉ 43 voix pour, 6 voix contre (M. Dov ZERAH, Mme Florence MAURIN FOURNIER, Mme Constance LE GRIP, M. Arnaud TEULLÉ, M. Jean-François ROUZIERES et M. Thierry HUBERT)

DIT qu'est, en conséquence, élue en tant que représentant du Conseil Municipal au conseil d'administration de la Maison de l'Emploi, de la Formation et des Entreprises « Rives de Seine » :

- Madame Ariane GELLÉ

N°18-18062020 **DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION « PARTENAIRES POUR L'EMPLOI - MISSION LOCALE RIVES DE SEINE »**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

DECIDE à l'unanimité de procéder à l'élection, au scrutin public, des représentants de la Ville de Neuilly-sur-Seine au Conseil d'administration de l'association « Partenaires pour l'Emploi – Mission Locale Rives de Seine ».

PROCEDE à l'élection des trois représentants de la Ville de Neuilly-sur-Seine au Conseil d'administration de l'association « Partenaires pour l'Emploi – Mission Locale Rives de Seine ».

Sont candidates :

- Madame Ariane GELLÉ
- Madame Laurence MICHELANGELI
- Madame Faysa BASINI

Ont obtenu :

- Madame Ariane GELLÉ 43 voix pour, 6 voix contre (M. Dov ZERAH, Mme Florence MAURIN FOURNIER, Mme Constance LE GRIP, M. Arnaud TEULLÉ, M. Jean-François ROUZIERES et M. Thierry HUBERT)
- Madame Laurence MICHELANGELI 43 voix pour, 6 voix contre (M. Dov ZERAH, Mme Florence MAURIN FOURNIER, Mme Constance LE GRIP, M. Arnaud TEULLÉ, M. Jean-François ROUZIERES et M. Thierry HUBERT)
- Madame Faysa BASINI 43 voix pour, 6 voix contre (M. Dov ZERAH, Mme Florence MAURIN FOURNIER, Mme Constance LE GRIP, M. Arnaud TEULLÉ, M. Jean-François ROUZIERES et M. Thierry HUBERT)

DIT que sont, en conséquence, élues en tant que représentant du Conseil Municipal au Conseil d'administration de l'association « Partenaires pour l'Emploi – Mission Locale Rives de Seine » :

- Madame Ariane GELLÉ
- Madame Laurence MICHELANGELI
- Madame Faysa BASINI

N°19-18062020

**ÉLECTION D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE NEUILLY-SUR-SEINE À
L'ASSOCIATION "FÉDÉRATION DES ESPACES SANTÉ JEUNES"**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

DECIDE à l'unanimité de procéder à l'élection, au scrutin public, d'un représentant de la Ville de Neuilly-sur-Seine pour siéger aux réunions de la « Fédération des Espaces Santé Jeunes » pour la durée du mandat.

PROCEDE à l'élection d'un représentant de la Ville de Neuilly-sur-Seine pour siéger aux réunions de la « Fédération des Espaces Santé Jeunes ».

Est candidate :

- Madame Alexandra FOURCADE

Cette candidate a obtenu 43 voix pour, 6 voix contre (M. Dov ZERAH, Mme Florence MAURIN FOURNIER, Mme Constance LE GRIP, M. Arnaud TEULLÉ, M. Jean-François ROUZIERES et M. Thierry HUBERT)

DIT qu'est, en conséquence, élue en tant que représentant dans la Ville de Neuilly-sur-Seine pour siéger aux réunions de la « Fédération des Espaces Santé Jeunes » :

- Madame Alexandra FOURCADE

N°20-18062020

**DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL
SUSCEPTIBLE D'ÊTRE TIRÉ AU SORT POUR SIÉGER AU CONSEIL DE
DISCIPLINE DE RECOURS D'ÎLE-DE-FRANCE**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

DECIDE à l'unanimité de procéder à l'élection, au scrutin public, du membre du Conseil Municipal susceptible d'être tiré au sort comme représentant des communes de plus de 20 000 habitants pour siéger au Conseil de Discipline de Recours d'Île-de-France.

PROCEDE à l'élection du membre du Conseil Municipal susceptible d'être tiré au sort comme représentant des communes de plus de 20 000 habitants pour siéger au Conseil de Discipline de Recours d'Île-de-France.

Est candidate :

- Madame Virginie KLEIN

Cette candidate a obtenu 43 voix pour, 6 voix contre (M. Dov ZERAH, Mme Florence MAURIN FOURNIER, Mme Constance LE GRIP, M. Arnaud TEULLÉ, M. Jean-François ROUZIERES et M. Thierry HUBERT)

DIT qu'est, en conséquence, élue en tant que représentant du Conseil Municipal susceptible d'être tiré au sort comme représentant des communes de plus de 20 000 habitants pour siéger au Conseil de Discipline de Recours d'Île-de-France :

- Madame Virginie KLEIN

N°21-18062020 **DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL
SUSCEPTIBLE D'ÊTRE TIRÉ AU SORT POUR SIÉGER AU CONSEIL DE
DISCIPLINE DE RECOURS D'ÎLE-DE-FRANCE DES AGENTS
CONTRACTUELS**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation du membre du Conseil Municipal susceptible d'être tiré au sort comme représentant des communes de plus de 20 000 habitants pour siéger au Conseil de discipline de recours d'Ile-de-France des agents contractuels.

PROCEDE à l'appel de candidatures pour la désignation du membre du Conseil Municipal susceptible d'être tiré au sort comme représentant des communes de plus de 20 000 habitants pour siéger au Conseil de discipline de recours d'Ile-de-France des agents contractuels.

PREND ACTE Est candidate :

- Madame Virginie KLEIN

PROCEDE à la désignation du membre du Conseil Municipal susceptible d'être tiré au sort comme représentant des communes de plus de 20 000 habitants pour siéger au Conseil de discipline de recours d'Ile-de-France des agents contractuels.

Cette candidate a obtenu 43 voix pour, 6 voix contre (M. Dov ZERAH, Mme Florence MAURIN FOURNIER, Mme Constance LE GRIP, M. Arnaud TEULLÉ, M. Jean-François ROUZIERES et M. Thierry HUBERT)

DIT qu'en conséquence, est élue en tant que représentant du Conseil Municipal susceptible d'être tiré au sort comme représentant des communes de plus de 20 000 habitants pour siéger au Conseil de discipline de recours d'Ile-de-France des agents contractuels :

- Madame Virginie KLEIN

N°22-18062020 **ELECTION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT DU
CONSEIL MUNICIPAL AU COMITE SYNDICAL D'AUTOLIB' VELIB'
METROPOLE**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

DECIDE à l'unanimité de procéder, au scrutin public, à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour représenter la Ville de Neuilly-sur-Seine au Comité Syndical du Syndicat mixte Autolib' Vélib' Métropole.

PROCEDE à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour représenter la Ville de Neuilly-sur-Seine au sein du Comité Syndical du Syndicat mixte Autolib' Vélib' Métropole.

Sont candidats :

Titulaire :

- Monsieur Eric SCHINDLER

Suppléant :

- Monsieur Pierre AUBRY

Ont obtenu :

- Monsieur Eric SCHINDLER 43 voix pour, 6 voix contre (M. Dov ZERAH, Mme Florence MAURIN FOURNIER, Mme Constance LE GRIP, M. Arnaud TEULLÉ, M. Jean-François ROUZIERES et M. Thierry HUBERT)
- Monsieur Pierre AUBRY 43 voix pour, 6 voix contre (M. Dov ZERAH, Mme Florence MAURIN FOURNIER, Mme Constance LE GRIP, M. Arnaud TEULLÉ, M. Jean-François ROUZIERES et M. Thierry HUBERT)

DIT que sont, en conséquence, élus en qualité de délégués du Conseil Municipal au Comité Syndical du Syndicat mixte Autolib' Vélib' Métropole :

- Titulaire : Monsieur Eric SCHINDLER
- Suppléant : Monsieur Pierre AUBRY

N°23-18062020 COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS - PROPOSITION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU DIRECTEUR DES SERVICES FISCAUX DE LA LISTE DES CONTRIBUABLES

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des trente-deux contribuables de la commune de Neuilly-sur-Seine appelés à figurer sur la liste à partir de laquelle le directeur départemental des finances publiques choisira les membres qui composeront la Commission communale des Impôts Directs.

DIT que la liste des membres proposés au Directeur des Services Fiscaux par le Conseil Municipal dans la séance du 18 juin 2020, se décompose comme suit :

Membres Titulaires (Commissaires) :

	Taxe d'habitation	Taxe foncière	Cotisation foncière des entreprises
Anne-Christine CHEYMOL	X		
Michel DELOISON	X	X	
Guillaume BACLE	X	X	
Jean-Marc BEUNIER	X	X	
Vincent GARRETA	X	X	X
Bernard WENDEN	X	X	
Hervé de LAFFOREST	X	X	
Carlos FADDOUL	X	X	X
Patrick BERTRAND			X
Jacques SIBEUD	X	X	X
Bernadette BETRY	X	X	
Antoine BARY	X	X	
Michaël LEOUZON	X		
Jean-Louis SADONE		X	X
Martine HAMOT	X	X	
Damien de FOUCAULT	X	X	

Membres Suppléants :

	Taxe d'habitation	Taxe foncière	Cotisation foncière des entreprises
Gérard COMMEROT	X	X	
Hugues de BROUCKER	X	X	X
Francis DOMANGE	X	X	
Michèle LEPAREUR	X	X	X
Alberto GABAÍ	X	X	
Benoît de MIRIBEL	X	X	
Marie-Claude LEBOULANGER	X	X	
Serge VINENT-GARRO	X	X	
Gilbert GICQUEL			X
Marc DEBY	X	X	X
Bertrand BOELLE	X	X	
Hugues de RIBEROLLES	X		
Patrick GAUTRAT	X	X	
Mme Dominique de BIASI	X	X	
Pierre LESTANG	X	X	
Tristan HENNEL	X	X	

Liste désignée par 43 voix pour, 6 voix contre (M. Dov ZERAH, Mme Florence MAURIN FOURNIER, Mme Constance LE GRIP, M. Arnaud TEULLÉ, M. Jean-François ROUZIERES et M. Thierry HUBERT)

N°24-18062020

**COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS - PROPOSITION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS
OUEST LA DEFENSE DE LA LISTE DES CONTRIBUABLES**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des quatre contribuables de la commune de Neuilly-sur-Seine appelés à figurer sur la liste à partir de laquelle le directeur départemental des finances publiques choisira les commissaires qui composeront la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

PROCEDE à la désignation à main levée des quatre contribuables de la commune de Neuilly-sur-Seine appelés à figurer sur la liste à partir de laquelle le directeur départemental des finances publiques choisira les commissaires qui composeront la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

Sont candidats :

Membres Titulaires

	Taxe d'habitation	Taxe foncière	Cotisation foncière des entreprises
Carlos FADDOUL	X	X	X
Francis DOMANGE	X	X	

Membres Suppléants

	Taxe d'habitation	Taxe foncière	Cotisation foncière des entreprises
Hugues de RIBEROLLES	X		
Gilbert GICQUEL			X

Ont obtenu :

- Carlos FADDOUL, Francis DOMANGE, Hugues de RIBEROLLES et Gilbert GICQUEL : 43 voix pour, 6 voix contre (M. Dov ZERAH, Mme Florence MAURIN FOURNIER, Mme Constance LE GRIP, M. Arnaud TEULLÉ, M. Jean-François ROUZIERES et M. Thierry HUBERT)

DIT

qu'en conséquence sont désignés pour figurer sur la liste à partir de laquelle le directeur départemental des finances publiques choisira les commissaires qui composeront la Commission Intercommunale des Impôts Directs :

Membres Titulaires

	Taxe d'habitation	Taxe foncière	Cotisation foncière des entreprises
Carlos FADDOUL	X	X	X
Francis DOMANGE	X	X	

Membres Suppléants

	Taxe d'habitation	Taxe foncière	Cotisation foncière des entreprises
Hugues de RIBEROLLES	X		
Gilbert GICQUEL			X

DIT

que la liste proposée par le Conseil Municipal sera transmise au Conseil de Territoire de Paris Ouest La Défense lequel se chargera de la transmettre au directeur départemental des finances publiques.

N°25-18062020

PARIS OUEST LA DEFENSE (POLD) - COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TERRITORIALES - DESIGNATION DES DEUX REPRESENTANTS DE LA COMMUNE

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

PROCEDE

à l'appel de candidatures pour l'élection des deux représentants de la Ville devant siéger à la Commission locale d'évaluation des charges territoriales.

PREND ACTE

de la présentation des candidatures suivantes :

- Madame Marie-Anne PUYPEROUX
- Madame Mireille BERTRAND

DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour l'élection des deux représentants de la Ville devant siéger à la Commission locale d'évaluation des charges territoriales.

PROCEDE à l'élection à main levée des deux représentants de la Ville pour siéger à la Commission locale d'évaluation des charges territoriales.

Ont obtenu :

- Madame Marie-Anne PUYPEROUX 43 voix pour, 6 voix contre (M. Dov ZERAH, Mme Florence MAURIN FOURNIER, Mme Constance LE GRIP, M. Arnaud TEULLÉ, M. Jean-François ROUZIERES et M. Thierry HUBERT)
- Madame Mireille BERTRAND 43 voix pour, 6 voix contre (M. Dov ZERAH, Mme Florence MAURIN FOURNIER, Mme Constance LE GRIP, M. Arnaud TEULLÉ, M. Jean-François ROUZIERES et M. Thierry HUBERT)

DIT qu'en conséquence sont élues pour siéger à la Commission locale d'évaluation des charges territoriales :

- Madame Marie-Anne PUYPEROUX
- Madame Mireille BERTRAND

N°26-18062020 METROPOLE DU GRAND PARIS - COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES - DESIGNATION DES DEUX REPRESENTANTS DE LA COMMUNE

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour l'élection des deux représentants de la Ville (un titulaire et un suppléant) devant siéger à la Commission locale d'évaluation des charges transférées.

PROCEDE à l'élection des deux représentants de la Ville pour siéger à la Commission locale d'évaluation des charges transférées de la Métropole du Grand Paris.

Sont candidates :

Représentant titulaire :

- Madame Marie-Anne PUYPEROUX

Représentant suppléant :

- Madame Mireille BERTRAND

Ont obtenu :

- Madame Marie-Anne PUYPEROUX 43 voix pour, 6 voix contre (M. Dov ZERAH, Mme Florence MAURIN FOURNIER, Mme Constance LE GRIP, M. Arnaud TEULLÉ, M. Jean-François ROUZIERES et M. Thierry HUBERT)
- Madame Mireille BERTRAND 43 voix pour, 6 voix contre (M. Dov ZERAH, Mme Florence MAURIN FOURNIER, Mme Constance LE GRIP, M. Arnaud TEULLÉ, M. Jean-François ROUZIERES et M. Thierry HUBERT)

DIT qu'en conséquence sont élues pour siéger à la Commission locale d'évaluation des charges transférées :

Représentant titulaire :
- Madame Marie-Anne PUYPEROUX

Représentant suppléant :
- Madame Mireille BERTRAND

N°27-18062020 COMMISSION D'INDEMNISATION AMIABLE DES ACTEURS ECONOMIQUES IMPACTES PAR LA REALISATION DU PROLONGEMENT DU RER E VERS L'OUEST - DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA VILLE DE NEUILLY-SUR-SEINE

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour l'élection du représentant de la Ville ainsi que de son remplaçant (qui ne siègera qu'en cas d'indisponibilité du représentant élu) devant siéger à la commission d'indemnisation amiable des acteurs économiques impactés par la réalisation du prolongement du RER E vers l'ouest.

PROCEDE à l'élection à main levée du représentant de la Ville ainsi que de son remplaçant (qui ne siègera qu'en cas d'indisponibilité du représentant élu) devant siéger à la commission d'indemnisation amiable des acteurs économiques impactés par la réalisation du prolongement du RER E vers l'ouest.

Sont candidats :

- Monsieur Eric SCHINDLER et Monsieur Vincent GARRETA, son remplaçant

Ont obtenu :

- Monsieur Eric SCHINDLER et Monsieur Vincent GARRETA, son remplaçant 43 voix pour, 6 voix contre (M. Dov ZERAH, Mme Florence MAURIN FOURNIER, Mme Constance LE GRIP, M. Arnaud TEULLÉ, M. Jean-François ROUZIERES et M. Thierry HUBERT)

DIT qu'en conséquence est élu représentant de la Ville pour siéger à la commission d'indemnisation amiable des acteurs économiques impactés par la réalisation du prolongement du RER E vers l'ouest :

- Monsieur Eric SCHINDLER

Et son remplaçant (qui ne siègera qu'en cas d'indisponibilité du représentant élu) :

- Monsieur Vincent GARRETA

N°28-18062020 BUDGET VILLE - COMPTE DE GESTION 2019

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

A l'unanimité,

STATUE sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 ;

ARRETE ET ADOPTE les résultats des sections budgétaires comme suit, selon l'état II-2 du Compte de Gestion :

	Balance d'entrée 2019	Part de 2018 affectée à l'investissement 2019	Résultat de l'exercice 2019	Balance de sortie 2019
Investissement	- 20 762 455,46 €	0,00 €	- 25 023 169,52 €	- 45 785 624,98 €
Fonctionnement	+ 46 831 716,69 €	+ 20 762 455,46 €	+ 27 397 779,73 €	+ 53 467 040,96 €
Total	+ 26 069 261,23 €	+ 20 762 455,46 €	+ 2 374 610,21 €	+ 7 681 415,98 €

N°29-18062020

BUDGET VILLE - COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Monsieur le Maire quitte la séance. Sous la présidence de M. Daniel BILALIAN,

Avec le vote CONTRE de M. Dov ZERAH, Mme Florence MAURIN FOURNIER et M. Arnaud TEULLÉ,

Avec l'abstention de Mme Constance LE GRIP, M. Jean-François ROUZIERES et M. Thierry HUBERT

A la majorité,

Réuni sous la présidence de M. Daniel BILALIAN, délibérant sur le Compte Administratif Budget Ville de l'exercice 2019,

PREND ACTE de la présentation du Compte Administratif 2019,

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

ARRETE les résultats de l'exercice 2019, tels que résumés :

Investissement

Recettes de l'exercice 2019	35 696 579, 88 €
Dépenses de l'exercice 2019	- 60 719 749,40 €
Soit un déficit 2019 de	- 25 023 169,52 €
Auquel s'ajoute le résultat reporté de l'exercice 2018	- 20 762 455,46 €
Résultat cumulé fin 2019	- 45 785 624,98 €
Dépenses reportées	- 9 717 338,34 €
Recettes reportées	+ 9 717 338,34 €
Résultat de clôture	- 45 785 624,98 €

Fonctionnement

Recettes de l'exercice 2019	170 338 268,17 €
Dépenses de l'exercice 2019	- 142 940 488,44 €
Soit un excédent 2019 de	+ 27 397 779,73 €
Auquel s'ajoute le résultat reporté de l'exercice 2018	+ 26 069 261,23 €
Résultat cumulé fin 2019	+ 53 467 040,96 €

VOTE le Compte Administratif du Budget Ville pour l'exercice 2019.

N°30-18062020 BUDGET VILLE - AFFECTATION AU BUDGET DE L'EXERCICE 2020 DES RESULTATS CONSTATES AU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2019

Monsieur le Maire rejoint la séance.

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Avec le vote CONTRE de M. Dov ZERAH, Mme Florence MAURIN FOURNIER, Mme Constance LE GRIP, M. Arnaud TEULLÉ et M. Jean-François ROUZIERES,

Avec l'abstention de M. Thierry HUBERT,

A la majorité,

CONSTATE le résultat de clôture de la section d'investissement de l'exercice 2019 à la somme de - 45 785 624,98 € intégré au compte 001 (dépenses) section d'investissement - budget Ville - Exercice 2020.

AFFECTE l'excédent de la section de fonctionnement 2019 de + 53 467 040,96 € :

- au financement du besoin de financement de la section d'investissement 2019 – budget Ville - Exercice 2020 pour + 45 785 624,98 €

La somme sera inscrite au compte 1068 (recettes) – section d'investissement ;

- à la section de fonctionnement – budget Ville - Exercice 2020 pour + 7 681 415,98 €.

La somme sera inscrite au compte 002 (recettes) section de fonctionnement.

N°31-18062020 BUDGET ANNEXE CINEMA - COMPTE DE GESTION 2019

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

A l'unanimité,

STATUE sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 ;

ARRETE ET ADOPTE les résultats des sections budgétaires comme suit, selon l'état II-2 du Compte de Gestion :

	Balance d'entrée 2019	Part de 2018 affectée à l'investissement 2019	Résultat de l'exercice 2019	Balance de sortie 2020
Investissement	- 78 018,14€	0,00€	+ 69 565,93€	- 8 452,21€
Fonctionnement	0€	0€	+ 18 553,63€	+ 18 553,63€
Total	- 78 018,14€	0€	+ 88 119,56€	+ 10 101,42€

N°32-18062020

BUDGET ANNEXE CINEMA - COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Sur le rapport de Monsieur le Maire,
Monsieur le Maire quitte la séance. Sous la présidence de M. Daniel BILALIAN,

Avec le vote CONTRE de M. Dov ZERAH, Mme Florence MAURIN FOURNIER et M. Arnaud TEULLÉ,
Avec l'abstention de Mme Constance LE GRIP et M. Jean-François ROUZIERES et M. Thierry HUBERT,
A la majorité,

Réuni sous la présidence de M. Daniel BILALIAN, délibérant sur le Compte Administratif du Budget Annexe Cinéma de l'exercice 2019,

PREND ACTE de la présentation du Compte Administratif 2019.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

ARRETE les résultats de l'exercice 2019, tels que résumés :

Investissement

Recettes de l'exercice 2019	+ 99 160,77 €
Dépenses de l'exercice 2019	- 29 594,84 €
Soit un excédent 2019 de	+ 69 565,93 €
Auquel s'ajoute le résultat reporté de l'exercice 2018	- 78 018,14 €
Résultat cumulé fin 2019	- 8 452,21 €
Recettes reportées	0,00 €
Dépenses reportées	- 10 101,42 €
Résultat de clôture	- 18 553,63 €

Fonctionnement

Recettes de l'exercice 2019	+ 750 775,99 €
Dépenses de l'exercice 2019	- 732 222,36 €
Soit un excédent 2019 de	+ 18 553,63 €
Auquel s'ajoute le résultat reporté 2018	+ 0,00 €
Résultat cumulé fin 2019	+ 18 553,63 €

VOTE le Compte Administratif du Budget Annexe Cinéma pour l'exercice 2019.

N°33-18062020

BUDGET ANNEXE CINEMA - AFFECTATION AU BUDGET DE L'EXERCICE 2020 DES RESULTATS CONSTATES AU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Monsieur le Maire rejoint la séance.
Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Avec le vote CONTRE de M. Dov ZERAH, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLÉ et M. Jean-François ROUZIERES,
Avec les abstentions de Mme Constance LE GRIP et M. Thierry HUBERT,
A la majorité,

CONSTATE le résultat de clôture de la section d'investissement de l'exercice 2019 à la somme de – **18 553,63 €** dont :

- **8 452,21 €** intégré au compte 001 (dépenses) section d'investissement - budget ville - Exercice 2020.
- **10 101,42 €** correspondant au solde des reports arrêtés.

AFFECTE l'excédent de la section de fonctionnement 2019 de + **18 553,63 €** :

- au financement du besoin de la section d'investissement 2019 – budget Cinéma - Exercice 2020 pour +**18 553,63 €**.

La somme sera inscrite au compte 1068 (recettes) – section d'investissement.

N°34-18062020 BUDGET ANNEXE CLIC - COMPTE DE GESTION 2019

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Avec le vote CONTRE de M. Dov ZERAH, Mme Florence MAURIN FOURNIER, Mme Constance LE GRIP et M. Arnaud TEULLÉ et M. Jean-François ROUZIERES,

Avec l'abstention de M. Thierry HUBERT,

A la majorité,

STATUE sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 ;

ARRETE ET ADOPTE les résultats des sections budgétaires comme suit, selon l'état B1 du Compte de Gestion :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires		343 902,00 €	343 902,00 €
Recettes nettes	0,00 €	320 791,68 €	320 791,68 €
DEPENSES			
Prévisions budgétaires	0,00 €	343 902,00 €	343 902,00 €
Dépenses nettes	0,00 €	320 791,68 €	320 791,68 €
RESULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Déficit	0,00 €	0,00 €	0,00 €

N°35-18062020 BUDGET ANNEXE CLIC - COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Monsieur le Maire quitte la séance. Sous la présidence de M. Daniel BILALIAN,

Avec le vote CONTRE de M. Dov ZERAH, Mme Florence MAURIN FOURNIER et M. Arnaud TEULLÉ,
Avec les abstentions de Mme Constance LE GRIP, M. Jean-François ROUZIERES et M. Thierry HUBERT,
A la majorité,

Réuni sous la présidence de M. Daniel BILALIAN, délibérant sur le Compte Administratif du Budget Annexe Clic de l'exercice 2019,

PREND ACTE de la présentation du Compte Administratif 2019.

ARRETE les résultats de l'exercice 2019, tels que résumés :

Fonctionnement

Recettes de l'exercice 2019	+ 320 791,68 €
Dépenses de l'exercice 2019	- 320 791,68 €
Soit un résultat 2019 de	0,00 €

VOTE le Compte Administratif 2019 du budget Annexe Clic pour l'exercice 2019.

N°36-18062020 BUDGET ANNEXE SPECTACLE VIVANT ET ARTS VISUELS - COMPTE DE GESTION 2019

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Avec le vote CONTRE de M. Dov ZERAH, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLÉ et M. Jean-François ROUZIERES,

Avec les abstentions de Mme Constance LE GRIP et M. Thierry HUBERT,
A la majorité,

STATUE sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 ;

ARRETE ET ADOPTE les résultats des sections budgétaires comme suit, selon l'état II-2 du Compte de Gestion :

	Balance d'entrée 2019	Part de 2018 affectée à l'investissement 2019	Résultat de l'exercice 2019	Balance de sortie 2020
Investissement	- 15 003,21 €	0,00 €	- 472 929,27 €	- 487 932,48 €
Fonctionnement	+ 108,21 €	0,00 €	+636 580,17 €	+ 636 688,38 €
Total	- 14 895 €	0,00 €	+ 163 650,90 €	+ 148 755,90 €

N°37-18062020 BUDGET ANNEXE SPECTACLE VIVANT ET ARTS VISUELS - COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Monsieur le Maire quitte la séance. Sous la présidence de M. Daniel BILALIAN,

Avec le vote CONTRE de M. Dov ZERAH, Mme Florence MAURIN FOURNIER et M. Arnaud TEULLÉ,
Avec les abstentions de Mme Constance LE GRIP, M. Jean-François ROUZIERES et M. Thierry HUBERT,
A la majorité,

Réuni sous la présidence de M. Daniel BILALIAN, délibérant sur le Compte Administratif du Budget Annexe Spectacle Vivant et Arts Visuels de l'exercice 2019,

PREND ACTE de la présentation du Compte Administratif 2019.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

ARRETE les résultats de l'exercice 2019, tels que résumés :

Investissement

Recettes de l'exercice 2019	76 984,92 €
Dépenses de l'exercice 2019	- 549 914,19 €
Soit un déficit 2019 de	- 472 929,27 €
Auquel s'ajoute le résultat reporté de l'exercice 2018	- 15 003,21 €
Résultat cumulé fin 2019	- 487 932,48 €
Recettes reportées	0,00 €
Dépenses reportées	- 148 755,90 €
Résultat de clôture	- 636 688,38 €

Fonctionnement

Recettes de l'exercice 2019	+ 3 437 661,44 €
Dépenses de l'exercice 2019	- 2 801 081,27 €
Soit un excédent 2019 de	+ 636 580,17 €
Auquel s'ajoute le résultat reporté 2018	+ 108,21 €
Résultat cumulé fin 2019	+ 636 688,38 €

VOTE le Compte Administratif du Budget Annexe Spectacle Vivant et Arts Visuels pour l'exercice 2019.

N°38-18062020 BUDGET ANNEXE SPECTACLE VIVANT ET ARTS VISUELS - AFFECTATION AU BUDGET DE L'EXERCICE 2020 DES RESULTATS CONSTATES AU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2019

Monsieur le Maire rejoint la séance.

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Avec le vote CONTRE de M. Dov ZERAH, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLÉ et M. Jean-François ROUZIERES,

Avec les abstentions de Mme Constance LE GRIP et M. Thierry HUBERT,

A la majorité,

CONSTATE le résultat de clôture de la section d'investissement 2019 à la somme de **- 636 688,38 €**

- 487 932,48 € intégrés au compte 001 (dépenses) section d'investissement- Budget annexe spectacle vivant et arts Visuels - exercice 2020

- 148 755,90 € correspondants au solde des reports arrêtés.

AFFECTE l'excédent de la section de fonctionnement 2019 de **+ 636 688,38 €** :

au besoin de financement de la section d'investissement 2019 – Budget annexe spectacle vivant et arts Visuels - exercice 2020 pour **+ 636 688,38 €**

La somme sera inscrite au compte 1068 (recettes) section d'investissement.

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Avec le vote CONTRE de M. Dov ZERAH, Mme Florence MAURIN FOURNIER, Mme Constance LE GRIP, M. Arnaud TEULLÉ et M. Jean-François ROUZIERES,
Avec l'abstention de M. Thierry HUBERT,
A la majorité,

STATUE sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 ;

ARRETE ET ADOPTE les résultats des sections budgétaires comme suit, selon l'état II-2 du Compte de Gestion :

	Balance d'entrée 2019	Part de 2018 affectée à l'investissement 2019	Résultat de l'exercice 2019	Balance de sortie 2020
Investissement	+ 311 241,93 €	0,00 €	+ 37 481,75 €	+ 348 723,68 €
Fonctionnement	+ 4 608 573,03 €	0,00 €	+ 208 579,55 €	+ 4 817 152,58 €
Total	+ 4 919 814,96 €	0,00 €	+ 246 061,30 €	+ 5 165 876,26 €

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Monsieur le Maire quitte la séance. Sous la présidence de M. Daniel BILALIAN,

Avec le vote CONTRE de M. Dov ZERAH, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLÉ et M. Jean-François ROUZIERES,
Avec l'abstention de Mme Constance LE GRIP et M. Thierry HUBERT
A la majorité,

Réuni sous la présidence de M. Daniel BILALIAN, délibérant sur le Compte Administratif du Budget Annexe Logements Sociaux de l'exercice 2019,

PREND ACTE de la présentation du Compte Administratif 2019.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

ARRETE les résultats de l'exercice 2019, tels que résumés :

Investissement

Recettes de l'exercice 2019	+ 278 537,35 €
Dépenses de l'exercice 2019	- 241 055,60 €
	<hr/>
Soit un excédent 2019 de	+ 37 481,75 €
Auquel s'ajoute le résultat reporté de l'exercice 2018	+ 311 241,93 €
	<hr/>
Résultat cumulé fin 2019	+ 348 723,68 €

Recettes reportées	0,00 €
Dépenses reportées	- 61 781,62 €
Résultat de clôture	+ 286 942,06 €

Fonctionnement

Recettes de l'exercice 2019	+ 1 282 196,33 €
Dépenses de l'exercice 2019	- 1 073 616,78 €
Soit un excédent 2019 de	+ 208 579,55 €
Auquel s'ajoute le résultat reporté 2018	+ 4 608 573,03 €
Résultat cumulé fin 2019	+ 4 817 152,58 €

VOTE le Compte Administratif du Budget Annexe Logements Sociaux pour l'exercice 2019.

N°41-18062020 BUDGET ANNEXE LOGEMENTS SOCIAUX - AFFECTATION AU BUDGET DE L'EXERCICE 2020 DES RESULTATS CONSTATES AU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2019

Monsieur le Maire rejoint la séance.

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Avec le vote CONTRE de M. Dov ZERAH, Mme Florence MAURIN FOURNIER, Mme Constance LE GRIP, M. Arnaud TEULLÉ et M. Jean-François ROUZIERES,

Avec l'abstention de M. Thierry HUBERT,

A la majorité,

CONSTATE le résultat de clôture de la section d'investissement 2019 à la somme de **+ 286 942,06 €** dont :

+ 348 723,68 € intégré au compte 001 (recettes) section d'investissement - Budget Annexe des Logements Sociaux - Exercice 2020

- 61 781,62 € correspondant au solde des reports arrêtés.

AFFECTE l'excédent de la section de fonctionnement 2019 de **+ 4 817 152,58 €** :

- à la section de fonctionnement 2020 – Budget Annexe des Logements Sociaux - exercice 2020 pour **+ 4 817 152,58 €**

La somme sera inscrite au compte 002 (recettes) section de fonctionnement.

N°42-18062020 BUDGET ANNEXE RESTAURANT MUNICIPAL - COMPTE DE GESTION 2019

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Avec le vote CONTRE de M. Dov ZERAH, Mme Florence MAURIN FOURNIER, Mme Constance LE GRIP, M. Arnaud TEULLÉ et M. Jean-François ROUZIERES,

Avec l'abstention de M. Thierry HUBERT,

A la majorité,

STATUE sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 ;

ARRETE ET ADOPTE les résultats des sections budgétaires comme suit, selon l'état II-2 du Compte de Gestion :

	Balance d'entrée 2019	Part de 2018 affectée à l'investissement 2019	Résultat de l'exercice 2019	Balance de sortie 2020
Investissement	+ 15 876,41 €	0,00 €	- 35 336,48 €	+ 4 448,07 €
Fonctionnement	+ 0,00 €	0,00 €	+ 23 908 ,14 €	+ 0,00 €
Total	+ 15 876,41 €	0,00 €	- 11 428,34 €	+ 4 448,07 €

N°43-18062020 BUDGET ANNEXE RESTAURANT MUNICIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Sur le rapport de Monsieur le Maire,
Monsieur le Maire quitte la séance. Sous la présidence de M. Daniel BILALIAN,

Avec le vote CONTRE de M. Dov ZERAH, Mme Florence MAURIN FOURNIER et M. Arnaud TEULLÉ,
 Avec l'abstention de Mme Constance LE GRIP, M. Jean-François ROUZIERES et M. Thierry HUBERT,
 A la majorité,

Réuni sous la présidence de M. Daniel BILALIAN, délibérant sur le Compte Administratif du Budget Annexe Restaurant Municipal de l'exercice 2019,

PREND ACTE de la présentation du Compte Administratif 2019.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

ARRETE les résultats de l'exercice 2019, tels que résumés :

Investissement

Recettes de l'exercice 2019	+ 6 403,17 €
Dépenses de l'exercice 2019	- 41 739,65 €
Soit un déficit 2019 de	- 35 336,48 €
Auquel s'ajoute le résultat reporté de l'exercice 2018	+ 15 876,41 €
Résultat cumulé fin 2019	- 19 460,07 €
Recettes reportées	0,00 €
Dépenses reportées	- 4 448,07 €
Résultat de clôture	- 23 908,14 €

Fonctionnement

Recettes de l'exercice 2019	+ 754 195,62 €
Dépenses de l'exercice 2019	- 730 287,48 €
Soit un excédent 2019 de	+ 23 908,14 €
Auquel s'ajoute le résultat reporté 2018	+ 0 €
Résultat cumulé fin 2019	+ 23 908,14 €

VOTE le Compte Administratif du Budget Annexe Restaurant Municipal pour l'exercice 2019.

N°44-18062020 BUDGET ANNEXE RESTAURANT MUNICIPAL - AFFECTATION AU BUDGET DE L'EXERCICE 2020 DES RESULTATS CONSTATES AU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Monsieur le Maire rejoint la séance.

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Avec le vote CONTRE de M. Dov ZERAH, Mme Florence MAURIN FOURNIER, Mme Constance LE GRIP, M. Arnaud TEULLÉ et M. Jean-François ROUZIERES,
Avec l'abstention de M. Thierry HUBERT,
A la majorité,

CONSTATE le résultat de clôture de la section d'investissement de l'exercice 2019 à la somme de - 23 908,14 € dont :

- 19 460,07 € intégrés au compte 001 (dépenses) section d'investissement - budget Restaurant municipal - Exercice 2020.

- 4 448,07 € correspondant au solde des reports arrêtés.

AFFECTE l'excédent de la section de fonctionnement 2019 de + 23 908,14 € :

- au besoin de financement de la section d'investissement 2019 – budget Restaurant municipal - Exercice 2020 pour + 23 908,14 €.

La somme sera inscrite au compte 1068 (recettes) – section d'investissement.

N°45-18062020 BUDGET ANNEXE GESTION DU PATRIMOINE PRIVE - COMPTE DE GESTION 2019

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Avec le vote CONTRE de M. Dov ZERAH, Mme Florence MAURIN FOURNIER, Mme Constance LE GRIP, M. Arnaud TEULLÉ et M. Jean-François ROUZIERES,
Avec l'abstention de M. Thierry HUBERT,
A la majorité,

STATUE sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 ;

ARRETE ET ADOPTE les résultats des sections budgétaires comme suit, selon l'état II-2 du Compte de Gestion :

	Balance d'entrée 2019	Part de 2018 affectée à l'investissement 2019	Résultat de l'exercice 2019	Balance de sortie 2019
Investissement	- 86 374,91 €	+ 0,00 €	+ 136 913,73 €	+ 50 538,82 €
Fonctionnement	+ 1 391 471,22 €	+ 272 504,83 €	+ 1 559 841,88 €	+ 2 678 808,27 €
Total	+ 1 305 096,31 €	+ 272 504,83 €	+ 1 696 755,61 €	+ 2 729 347,09 €

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Monsieur le Maire quitte la séance. Sous la présidence de M. Daniel BILALIAN,

Avec le vote CONTRE de M. Dov ZERAH, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLÉ et M. Thierry HUBERT,

Avec l'abstention de Mme Constance LE GRIP et M. Jean-François ROUZIERES,

A la majorité,

Réuni sous la présidence de M. Daniel BILALIAN, délibérant sur le Compte Administratif du Budget Annexe Gestion du Patrimoine Privé de l'exercice 2019,

PREND ACTE de la présentation du Compte Administratif 2019.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

ARRETE les résultats de l'exercice 2019, tels que résumés :

Investissement

Recettes de l'exercice 2019	+ 365 899,54 €
Dépenses de l'exercice 2019	- 228 985,81 €
Soit un excédent 2019 de	+ 136 913,73 €
Auquel s'ajoute le résultat reporté de l'exercice 2018	- 86 374,91 €
Résultat cumulé fin 2019	+ 50 538,82 €
Recettes reportées	0,00 €
Dépenses reportées	- 306 132,04 €
Résultat de clôture	- 255 593,22 €

Fonctionnement

Recettes de l'exercice 2019	+ 2 471 006,02 €
Dépenses de l'exercice 2019	- 911 164,14 €
Soit un excédent 2019 de	+ 1 559 841,88 €
Auquel s'ajoute le résultat reporté 2018	+ 1 118 966,39 €
Résultat cumulé fin 2019	+ 2 678 808,27 €

VOTE le Compte Administratif du Budget Annexe Gestion du Patrimoine Privé pour l'exercice 2019.

N°47-18062020

BUDGET ANNEXE GESTION DU PATRIMOINE PRIVE - AFFECTATION AU BUDGET DE L'EXERCICE 2020 DES RESULTATS CONSTATES AU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2019

Monsieur le Maire rejoint la séance.

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Avec le vote CONTRE de M. Dov ZERAH, Mme Florence MAURIN FOURNIER, Mme Constance LE GRIP, M. Arnaud TEULLÉ et M. Jean-François ROUZIERES,

Avec l'abstention de M. Thierry HUBERT,

A la majorité,

CONSTATE le résultat de clôture de la section d'investissement de l'exercice 2019 à la somme de - **255 593,22 €** dont :

+ **50 538,82 €** intégré au compte 001 (recettes) section d'investissement - budget annexe Gestion du Patrimoine Privé - Exercice 2020.

- **306 132,04 €** correspondant au solde des reports arrêtés.

AFFECTE l'excédent de la section de fonctionnement 2019 de + **2 678 808,27 €** :

- au besoin de financement de la section d'investissement 2019 – budget annexe Gestion du Patrimoine Privé - Exercice 2020 pour + **255 593,22 €**.

La somme sera inscrite au compte 1068 (recettes) – section d'investissement.

- à la section de fonctionnement – budget annexe Gestion du Patrimoine Privé - Exercice 2020 pour + **2 423 215,05 €**.

La somme sera inscrite au compte 002 (recettes) section de fonctionnement.

N°48-18062020

BUDGET VILLE - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Avec le vote CONTRE de M. Dov ZERAH, Mme Florence MAURIN FOURNIER, Mme Constance LE GRIP, M. Arnaud TEULLÉ et M. Jean-François ROUZIERES,

Avec l'abstention de M. Thierry HUBERT,

A la majorité,

ADOPTE le budget supplémentaire Ville 2020 selon le document budgétaire détaillé.

		FONCTIONNEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	7 980 788,98	299 373,00

+

+

+

REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	7 681 415,98

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	7 980 788,98	7 980 788,98
---------------------------------------	--------------	--------------

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	2 423 311,44	48 208 936,42

+

+

+

REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT	9 717 338,34	9 717 338,34
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	45 785 624,98	0,00

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	57 926 274,76	57 926 274,76
--------------------------------------	---------------	---------------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET	65 907 063,74	65 907 063,74
-----------------	---------------	---------------

N°49-18062020

BUDGET ANNEXE CINEMA - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Avec le vote CONTRE de M. Dov ZERAH, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLÉ et M. Jean-François ROUZIERES,

Avec les abstentions de Mme Constance LE GRIP et M. Thierry HUBERT,

A la majorité,

ADOPTE le budget supplémentaire annexe Cinéma 2020 selon le document budgétaire détaillé.

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET		
+			
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		
=			
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)		18 553,63
+			
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT	10 101,42	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	8 452,21	
=			
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		18 553,63	18 553,63
TOTAL DU BUDGET		18 553,63	18 553,63

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Avec le vote CONTRE de M. Dov ZERAH, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLÉ et M. Jean-François ROUZIERES,

Avec les abstentions de Mme Constance LE GRIP et M. Thierry HUBERT,
A la majorité,

ADOPTE le budget supplémentaire annexe Spectacle vivant et arts visuels 2020 selon le document budgétaire détaillé.

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	110 000,00	110 000,00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		110 000,00	110 000,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	0,00	636,688,38
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT	148 755,90	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	487 932,48	0,00

=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	636 688,38	636 688,38

TOTAL		
TOTAL DU BUDGET	746 688,38	746 688,38

**N°51-18062020 BUDGET ANNEXE LOGEMENT SOCIAUX - VOTE DU BUDGET
SUPPLEMENTAIRE 2020**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Avec le vote CONTRE de M. Dov ZERAH, Mme Florence MAURIN FOURNIER, Mme Constance LE GRIP, M. Arnaud TEULLÉ et M. Jean-François ROUZIERES,
Avec l'abstention de M. Thierry HUBERT,
A la majorité,

ADOPTE le budget supplémentaire annexe des logements sociaux 2020 selon le document budgétaire détaillé.

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	4 817 152,58	
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		4 817 152,58
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		4 817 152,58	4 817 152,58

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	5 004 094,64	4 717 152,58
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT	61 781,62	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		348 723,68
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		5 065 876,26	5 065 876,26
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET		9 883 028,84	9 883 028,84

N°52-18062020

BUDGET ANNEXE RESTAURANT MUNICIPAL - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Avec le vote CONTRE de M. Dov ZERAH, Mme Florence MAURIN FOURNIER, Mme Constance LE GRIP, M. Arnaud TEULLÉ et M. Jean-François ROUZIERES,
Avec l'abstention de M. Thierry HUBERT,
A la majorité,

ADOPTE le budget supplémentaire annexe Restaurant municipal 2020 selon le document budgétaire détaillé.

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET		
+		+	+

REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
---------------------------------------	--	--

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)		23 908,14

+

+

+

REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT	4 448,07	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	19 460,07	

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	23 908,14	23 908,14
--------------------------------------	-----------	-----------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET	23 908,14	23 908,14
-----------------	-----------	-----------

N°53-18062020

BUDGET ANNEXE GESTION DU PATRIMOINE PRIVE - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Avec le vote CONTRE de M. Dov ZERAH, Mme Florence MAURIN FOURNIER, Mme Constance LE GRIP, M. Arnaud TEULLÉ et M. Jean-François ROUZIERES,
Avec l'abstention de M. Thierry HUBERT,
A la majorité,

ADOpte le budget supplémentaire annexe Gestion du Patrimoine Privé 2020 selon le document budgétaire détaillé.

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	2 423 215,05	0,00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	2 423 215,05
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		2 423 215,05	2 423 215,05

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	2 423 215,05	2 678 808,27
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT	306 132,04	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00	50 538,82
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 729 347,09	2 729 347,09

TOTAL

TOTAL DU BUDGET	5 152 562,14	5 152 562,14
------------------------	---------------------	---------------------

2^{ème} PARTIE

N°54-18062020 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DE 7 500 € (SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS) A L'ASSOCIATION DES COMMERCANTS DE NEUILLY SABLONS (ACNS) - BUDGET VILLE - EXERCICE 2020

A l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention de fonctionnement de sept mille cinq cents euros (7 500 €) à l'Association des Commerçants de Neuilly Sablons, présidée par Madame Alexia JORRE, domiciliée BP 53 à Neuilly-sur-Seine (92200).

DECIDE que cette subvention sera versée au vu d'un dossier complet détaillant les animations et l'organisation envisagées ainsi que la liste des commerçants participant à l'évènement.

DIT que la dépense sera financée par les crédits disponibles au compte nature : 6574, fonction 94 du budget de la Ville – Exercice 2020.

DECIDE d'exonérer l'ACNS de droits de voirie au titre de l'organisation de cette manifestation qui permettra aux commerçants de déstocker les invendus qui risquent d'être particulièrement importants dans le contexte de la crise sanitaire.

N°55-18062020 GARANTIE DE LA VILLE A LA SA IMMOBILIERE 3F POUR UN PRET DE 1 675 000 € (UN MILLION SIX CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE EUROS), CONTRACTE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS DESTINE AU FINANCEMENT DU PROGRAMME 83, RUE DE VILLIERS, EN CONTREPARTIE DE DROITS DE RESERVATION AU PROFIT DE LA VILLE

A l'unanimité,

DIT que la Ville de Neuilly-sur-Seine accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant maximum de un million six cent soixante-quinze mille euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières des lignes de prêt, aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°100365, constitué de cinq lignes de prêt :

- PLAI, D'UN MONTANT DE DEUX-CENT-VINGT-HUIT MILLE EUROS (228 000,00 EUROS) ;
- PLAI FONCIER, D'UN MONTANT DE TROIS-CENT-QUATRE-VINGT-DIX-HUIT MILLE EUROS (398 000,00 EUROS) ;
- PLUS, D'UN MONTANT DE TROIS-CENT-QUATRE-VINGT-SEPT MILLE EUROS (387 000,00 EUROS) ;
- PLUS FONCIER, D'UN MONTANT DE CINQ-CENT-CINQUANTE-QUATRE MILLE EUROS (554 000,00 EUROS) ;
- PHB 2.0 TRANCHE 2018, D'UN MONTANT DE CENT-HUIT MILLE EUROS (108 000,00 EUROS) ;
- Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

DIT que la garantie de la Ville de Neuilly-sur-Seine est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

DIT que sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

DIT que le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée de la période d'amortissement de l'emprunt concerné, en cas de besoin, à créer une imposition directe suffisante pour couvrir le montant des sommes dues.

APPROUVE le projet de convention de réservation avec IMMOBILIERE 3F.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

N°56-18062020 **GARANTIE DE LA VILLE A LA SA IMMOBILIERE 3F POUR UN PRET DE 6 934 000 € (SIX MILLIONS NEUF CENT TRENTE QUATRE MILLE EUROS) CONTRACTE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, DESTINE A LA REHABILITATION DE 214 LOGEMENTS SITUES AU 43, RUE DE LA FERME - 125, BOULEVARD DU GENERAL KOENIG, EN CONTREPARTIE DE LA PROROGATION DES DROITS DE RESERVATION DE LA VILLE SUR 43 LOGEMENTS**

A l'unanimité,

DIT que la Ville de Neuilly-sur-Seine, en contrepartie de la prorogation de ses droits de réservation sur 43 logements, accorde sa garantie d'emprunt à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant maximum de six millions neuf cent trente-quatre mille euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières, des lignes de prêt, aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°105050, constitué de deux lignes de prêt :

- PAM Eco-prêt, d'un montant de deux millions cinq-cent-soixante-huit mille euros (2 568 000,00 euros) ;
- PAM, d'un montant de quatre millions trois-cent-soixante-six mille euros (4 366 000,00 euros).

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

DIT que la garantie de la Ville de Neuilly-sur-Seine est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

DIT que sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

DIT que le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée de la période d'amortissement de l'emprunt concerné, en cas de besoin, à créer une imposition directe suffisante pour couvrir le montant des sommes dues.

APPROUVE le projet de convention de réservation avec IMMOBILIERE 3F.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

N°57-18062020 **ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE ANNUELLE DE CONSEIL A MONSIEUR LE TRESORIER PRINCIPAL MUNICIPAL**

A l'unanimité,

DECIDE d'allouer une indemnité annuelle de conseil au Trésorier principal municipal, Receveur de la commune, dans les conditions fixées par l'arrêté du 16 décembre 1983.

DECIDE d'attribuer l'indemnité de conseil à Monsieur Jean-Marie GOULAOUIC, Trésorier principal municipal, Receveur de la commune, au montant plafond fixé chaque année par la Direction Générale des Finances Publiques.

DIT que la dépense correspondante sera imputée au compte 6225 du budget communal.

N°58-18062020 AVIS DE LA COMMUNE DE NEUILLY-SUR-SEINE SUR LE PROJET D'INSTALLATION D'UNE PASSERELLE PAR PARIS LA DEFENSE

Avec le vote CONTRE de M. Dov ZERAH, Mme Florence MAURIN FOURNIER, Mme Constance LE GRIP, M. Arnaud TEULLÉ, M. Jean-François ROUZIERES et M. Thierry HUBERT,
A la majorité,

EMET un **avis défavorable** au projet d'autorisation du Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales portant sur l'intervention hors périmètre de Paris La Défense en vue de permettre la réalisation d'une passerelle dédiée aux mobilités douces reliant Neuilly-sur-Seine à la Défense.

N°59-18062020 ACQUISITION AMIABLE DU LOT DE COPROPRIETE N°190 DANS L'ENSEMBLE IMMOBILIER SIS 149, AVENUE CHARLES DE GAULLE - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'ACTE NOTARIE

A l'unanimité,

DECIDE l'acquisition amiable du lot de copropriété n°190 correspondant à un studio de 18,43 m², situé au 4^{ème} étage du bâtiment G appartenant à Monsieur Pierre MASSE et à Madame Eva MASSE dans l'ensemble immobilier sis 149, avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine, cadastré AH n°13, au prix de 115 000 euros.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition, ainsi que tous les actes complémentaires ou subséquents.

DIT que les dépenses correspondantes sont inscrites en section d'investissement au budget communal au compte 2132.

N°60-18062020 BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIERES OPEREES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE PAR LA VILLE AU COURS DE L'ANNEE 2019

PREND ACTE du bilan des acquisitions et des cessions immobilières opérées en 2019 sur le territoire de la commune par la Ville tel qu'il est détaillé dans le rapport et les tableaux joints en annexe.

N°61-18062020 OPERATION DE CONSTRUCTION D'UN PARKING SOUTERRAIN AVENUE CHARLES DE GAULLE - ACQUISITION DU TREFONDS SITUE SOUS LA RN 13 - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'ACTE NOTARIE

Avec le vote CONTRE de M. Dov ZERAH, Mme Florence MAURIN FOURNIER, Mme Constance LE GRIP et M. Arnaud TEULLÉ,
A la majorité,

DECIDE de procéder au retrait de la délibération n°15-19122019 en date du 19 décembre 2019.

DECIDE de procéder à l'acquisition du volume n°2 constitué par le volume global résultant de la somme des deux volumes partiels, bases (2.1) à (2.2) :

- Base (2.1) : constituée par un espace structurel, de gros œuvre du parking souterrain d'une superficie de 204 m² environ entre les côtes +21,88 m NGF et +23,83 m NGF et figurant sous teinte verte au plan n°2 ci-joint ;
- Base (2.2) : constituée par un espace de circulation et de stationnement pour les véhicules terrestres à moteur et vertical et horizontal pour les piétons, d'une superficie de 1 743 m² environ entre les côtes +23,83 m NGF et +34,41 m NGF et figurant sous teinte verte, entre les points ABCD au plan n°3 ci-joint.

DIT que le prix d'acquisition s'élève à 739 075 euros conformément à l'avis de France Domaine en date du 12 décembre 2019.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes correspondants nécessaires à cette acquisition.

DIT que la dépense sera imputée au budget communal au compte nature 2118.

N°62-18062020 MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT

Mme Marie-Noëlle BARRÉ ne prend pas part au vote

A l'unanimité

APPROUVE les termes de la convention de subventionnement à conclure entre la Ville de Neuilly-sur-Seine et la Maison des Jeunes et de la Culture.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de subvention figurant en annexe.

N°63-18062020 CONSTATATION DE LA DESAFFECTATION DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC

A l'unanimité,

CONSTATE la désaffectation du lot de volume 3 constitutif de la Maison des Associations, sise 2 bis, rue du Château à Neuilly-sur-Seine (92200) cadastrée section AK n°124 ;

PRONONCE le déclassement du domaine public communal du lot de volume 3 constitutif de la Maison des Associations sise 2 bis, rue du Château à Neuilly-sur-Seine (92 200) cadastrée section AK n°124.

N°64-18062020 CESSIION DES LOTS DE VOLUME 3 ET 6 DANS L'ENSEMBLE IMMOBILIER SIS 2 BIS, RUE DU CHATEAU - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LE PROTOCOLE FONCIER AVEC L'ASSOCIATION CINA

A l'unanimité,

APPROUVE le protocole d'accord à conclure avec l'Association CINA sise 44, rue Jacques Dulud à Neuilly-sur-Seine (92 200) destiné à permettre :

- Une prise à bail par cette dernière du lot de volume n°3 (hors emplacements de stationnement) de l'ensemble immobilier sis 2 bis, rue du Château sur une parcelle cadastrée section AK n° 0124 pour un loyer mensuel de 16.312 euros hors charges ;
- Une cession éventuelle des lots de volume n° 3 et 6 au prix de 6.930.000 euros.

- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec l'Association CINA le protocole d'accord précité.
- PREND ACTE** que le bail sera signé par Monsieur le Maire dans le cadre de ses pouvoirs délégués par le Conseil Municipal en application de la délibération n° 8-26052020 en date du 26 mai 2020 et qu'il sera rendu compte de cette décision municipale dans les conditions de droit commun conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes notariés nécessaires à la cession dans la limite des conditions figurant dans le protocole d'accord et déterminées dans la présente délibération.
- DIT** qu'en cas de modification des conditions initiales figurant dans le protocole d'accord, le Conseil Municipal sera appelé à délibérer sur ces modifications.
- DIT** que les recettes inhérentes à la cession seront inscrites au budget communal au chapitre 024.
- DIT** que les recettes inhérentes à la location seront inscrites au budget communal au compte nature 752.

N°65-18062020 **ACQUISITION AMIABLE DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER SIS 27/29, BOULEVARD DU PARC - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'ACTE NOTARIE**

A l'unanimité,

- DECIDE** de procéder à l'acquisition de l'ensemble immobilier sis 27/29, boulevard du Parc sur une parcelle cadastrée section C n°0064 appartenant à la SCI ADAP EXPANSION au prix de 2 400 000 euros en ce non compris une commission d'agence de 85 000 euros T.T.C. à la charge de l'acquéreur.
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes correspondants nécessaires à cette acquisition.
- DIT** que la dépense sera imputée au budget communal au compte nature 2132.

N°66-18062020 **AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N°3 AU PROTOCOLE CONCLU AVEC CDC HABITAT SOCIAL**

Avec les abstentions de M. Dov ZERAH, Mme Florence MAURIN FOURNIER, Mme Constance LE GRIP et M. Arnaud TEULLÉ,
A la majorité,

- DIT** que le délai de validité du protocole conclu avec CDC Habitat Social est prolongé jusqu'au 31 décembre 2020.
- APPROUVE** les termes de l'avenant n°3 au protocole conclu avec CDC Habitat Social.
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3.

N°67-18062020 **CESSION DE VOLUME A CONSTRUIRE SIS 167/169, AVENUE CHARLES DE GAULLE A NEUILLY-SUR-SEINE - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE DEPOSER ET SIGNER LE PERMIS DE DEMOLIR DU 31/33, RUE PAUL-EMILE VICTOR A NEUILLY-SUR-SEINE**

A l'unanimité,

- APPROUVE** les projets de démolition des bâtiments situés sur les parcelles 31/33 rue Paul-Emile Victor à Neuilly-sur-Seine.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer et à déposer, au nom de la Ville, la demande de permis de démolir relatif à ces bâtiments.

N°68-18062020 **CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE MULTISPORT 15/27, BOULEVARD KOENIG A NEUILLY-SUR-SEINE - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE DEPOSER ET SIGNER LE PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF**

A l'unanimité,

APPROUVE les modifications au projet d'aménagement des tennis SAINT-JAMES situés au 21, boulevard du Général Koenig à Neuilly-sur-Seine telles que présentées dans l'exposé de la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer et à déposer, au nom de la Ville, la demande de permis de construire modificatif relative à cette opération.

DIT que la dépense sera imputée au code nature 2313 fonction 411 du budget communal

N°69-18062020 **LOGEMENT SOCIAL - PROGRAMME 124, AVENUE ACHILLE PERETTI - ATTRIBUTION PAR LA VILLE D'UNE SUBVENTION FONCIERE POUR LA REALISATION DE 17 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX (PLUS-PLAI) PAR L'OPERATEUR SOCIAL SEQENS EN CONTREPARTIE DE 2 DROITS DE RESERVATION AU PROFIT DE LA VILLE - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION CORRESPONDANTE**

A l'unanimité,

FIXE le montant de la subvention au profit de SEQENS-FRANCE HABITATION à 510 000 euros.

APPROUVE le projet de convention de subvention contre réservation de logements tel que joint à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le projet de convention joint à la présente délibération.

DIT que la dépense de subvention sera prélevée sur le compte 20422 fonction 72 du budget communal.

N°70-18062020 **LOGEMENT SOCIAL - PROGRAMME 90/92, RUE CHARLES LAFFITTE - ATTRIBUTION PAR LA VILLE D'UNE SUBVENTION FONCIERE POUR LA REALISATION DE 35 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX PAR L'OPERATEUR SOCIAL SEQENS EN CONTREPARTIE DE 6 DROITS DE RESERVATION AU PROFIT DE LA VILLE - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION CORRESPONDANTE**

A l'unanimité,

FIXE le montant de la subvention au profit de SEQENS à 252 000 euros.

APPROUVE le projet de convention de subvention contre réservation de logements tel que joint à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le projet de convention joint à la présente délibération.

DIT que la dépense de subvention sera prélevée sur le compte 20422 fonction 72 du budget communal.

N°71-18062020 **LOGEMENT SOCIAL - PROGRAMME 100, RUE CHARLES LAFFITTE -
ATTRIBUTION PAR LA VILLE D'UNE SUBVENTION FONCIERE POUR LA
REALISATION DE 3 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX PAR L'OPERATEUR
SOCIAL HABITAT ET HUMANISME EN CONTREPARTIE D'UN DROIT DE
RESERVATION AU PROFIT DE LA VILLE - AUTORISATION DONNEE A
MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION CORRESPONDANTE**

A l'unanimité,

FIXE le montant de la subvention au profit de Foncière d'Habitat et Humanisme à 40 000 euros.

APPROUVE le projet de convention de subvention contre réservation de logements tel que joint à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le projet de convention joint à la présente délibération.

DIT que la dépense de subvention sera prélevée sur le compte 20422 fonction 72 du budget communal.

N°72-18062020 **CONCOURS FINANCIER DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS DANS LE
CADRE DU FONDS D'INVESTISSEMENT METROPOLITAIN POUR LE
REAMENAGEMENT DES CONTRE-ALLEES DE L'AVENUE CHARLES DE
GAULLE - PHASE 2**

A l'unanimité,

SOLLICITE de la Métropole du Grand Paris l'attribution d'une aide financière sous forme de subvention pour la végétalisation et l'amélioration du cadre de vie de l'avenue Charles de Gaulle.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute convention et documents avec la Métropole du Grand Paris définissant les conditions et modalités de versement des aides allouées.

DIT que les recettes correspondantes seront inscrites au budget communal (Nature 13151 – Fonction 822).

N°73-18062020 **CONCOURS FINANCIER DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE POUR
LA VEGETALISATION, DESIMPERMÉABILISATION ET LA GESTION
ALTERNATIVE DES EAUX PLUVIALES DES CONTRE-ALLÉES DE L'AVENUE
CHARLES DE GAULLE - PHASE 2**

A l'unanimité,

SOLLICITE du Conseil régional d'Ile-de-France l'attribution de subventions aussi élevées que possible pour gager partiellement les dépenses résultant de la réalisation desdits travaux, ainsi que la dégradation au démarrage anticipé des travaux, dans le cas où les délais d'instruction ne permettraient pas le respect de l'échéancier prévisionnel de celui-ci.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute convention définissant les conditions et modalités de versement des aides allouées.

DIT que les recettes correspondantes seront inscrites au budget communal (Nature 1322 – Fonction 822).

N°74-18062020 STATIONNEMENT RESIDENT - EXTENSION DE L'ACCES AUX TICKETS INVITE

A l'unanimité,

APPROUVE la mise en place d'un ticket « invité » pour les résidents en zone rouge, valable pour un stationnement en zone orange.

DIT que le règlement des droits de stationnement n°2019/2 approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 19 décembre 2019 est abrogé.

APPROUVE le règlement des droits de stationnement résident n°2020/1 ci-annexé qui fixe l'ensemble des conditions d'attribution des macarons résidents et pièces justificatives à transmettre.

N°75-18062020 PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'EXPLOITATION PAR EGIS PARKING DES RECOURS ADMINISTRATIFS PREALABLES OBLIGATOIRES

A l'unanimité,

APPROUVE les conclusions du rapport annuel relatif à l'exploitation des Recours administratifs préalables obligatoires établi par la société EGIS PARKING.

N°76-18062020 APPROBATION ET AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION AVEC LA RATP DEFINISSANT LES MODALITES DE REALISATION ET DE PARTICIPATION RELATIVES AUX TRAVAUX REALISES PAR LA RATP D'ADAPTATION DES OUVRAGES DE VENTILATION "RIGAUD" ET D'EPUISEMENT ET DE POMPAGE "NEUILLY" DE LA LIGNE 1 DU METRO

A l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention entre la Ville de Neuilly-sur-Seine et la RATP définissant les modalités de réalisation et de participation relatives aux travaux réalisés par la RATP, d'adaptation des ouvrages de ventilation « Rigaud » et d'épuisement et de pompage « Neuilly » de la ligne 1 du Métro.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

DIT que la participation financière de la Ville est estimée à 187 500 € H.T.

DIT que le versement des remboursements se décomposera de la façon suivante :
- un remboursement de 50 % du montant estimé à la signature de la convention ;
- le solde à l'achèvement des travaux.

DIT que les dépenses correspondantes sont inscrites au compte 20422 du budget communal.

N°77-18062020 AVIS SUR LE PROJET DE REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL

A l'unanimité,

EMET un avis favorable sur le projet de Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi).

N°78-18062020

MISE A DISPOSITION DE LA SALLE POLYVALENTE DE LA PAROISSE BIENHEUREUSE ISABELLE - REVALORISATION DES TARIFS A COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2020

A l'unanimité,

FIXE comme suit, à compter du 1^{er} septembre 2020, les nouveaux tarifs de mise à disposition de la salle polyvalente de la paroisse Bienheureuse Isabelle, à savoir :

Les mardis, jeudis et vendredis, de 10h à 21h et les samedis de 10h à 13h :

- 260,00 € T.T.C. (216,67 € H.T.) pour 2 heures ;
- 156,00 € T.T.C. (130,00 € H.T.) l'heure supplémentaire.

AUTORISE Monsieur le Maire à accorder une mise à disposition de la salle polyvalente de la paroisse Bienheureuse Isabelle, dans les conditions tarifaires suivantes :

- Gratuité : pour les associations à but non lucratif dont le siège social est officiellement à Neuilly-sur-Seine depuis plus d'une année (déclaration en Préfecture et parution au Journal Officiel), dont une majorité des membres ou des bénéficiaires sont Neuilléens et justifiant d'un intérêt public local ;
- Gratuité : pour les entreprises relevant du secteur de l'économie sociale et solidaire, ayant son siège déclaré à Neuilly-sur-Seine depuis plus d'une année et justifiant d'un intérêt public local ;
- Payant : pour toutes les autres demandes.

DECIDE qu'une association pourra bénéficier de la salle polyvalente de la paroisse Bienheureuse Isabelle à titre gratuit à condition toutefois d'avoir son siège à Neuilly-sur-Seine depuis au moins une année, d'avoir fourni leurs statuts mis à jour, un bilan d'activité ainsi qu'un bilan financier, le procès-verbal de leur dernière assemblée générale, ainsi qu'une attestation d'assurance responsabilité civile couvrant les locaux occupés.

DECIDE que la redevance est payable d'avance.

DECIDE que la redevance reste acquise à la Ville en cas d'annulation parvenant moins de quinze jours avant la date de l'évènement et que toute plage horaire commencée est due en totalité.

DIT que les tarifs fixés seront assujettis à une TVA au taux en vigueur et qu'il sera mis à jour en fonction des dispositions législatives.

DIT que le produit des redevances sera constaté au compte 7083 du budget communal.

N°79-18062020

MISE A DISPOSITION DES SALLES MUNICIPALES - REVALORISATION DES TARIFS A COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2020

A l'unanimité,

FIXE comme suit, à compter du 1^{er} septembre 2020, les tarifs de mise à disposition de chaque salle, à savoir :

Salle BAGATELLE *				
salle	Tarifs du lundi au vendredi			
	Tarif horaire de 9h à 18h		Tarif horaire de 18h à 22h	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
salle polyvalente	100,00 €	120,00 €	125,00 €	150,00 €

* salle ouverte du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 22h, et le samedi de 9h à 13h. A titre exceptionnel la salle peut être occupée le samedi après-midi ainsi que le dimanche. Salle fermée les jours fériés et les mois de juillet et août.

Salles d'enseignement des Graviers *				
salles	Tarifs du lundi au vendredi			
	Tarif horaire de 9h à 18h		Tarif horaire de 18h à 21h45	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
3	20,00 €	24,00 €	25,00 €	30,00 €
4	50,00 €	60,00 €	62,50 €	75,00 €
5	30,00 €	36,00 €	37,50 €	45,00 €
6/7	30,00 €	36,00 €	37,50 €	45,00 €
8/9	30,00 €	36,00 €	37,50 €	45,00 €
10	30,00 €	36,00 €	37,50 €	45,00 €
11	30,00 €	36,00 €	37,50 €	45,00 €
12	20,00 €	24,00 €	25,00 €	30,00 €

* salles ouvertes du lundi au jeudi de 9h à 13h et de 14h à 21h45, le vendredi de 9h à 13h et de 14h à 20h et le samedi de 9h à 13h et de 14h à 18h. A titre exceptionnel les salles peuvent être occupées le dimanche. En juillet les salles sont fermées à partir de 17h, et fermées le samedi. Bâtiment fermé les jours fériés et au mois d'août.

Salle des Impressionnistes *				
salle	Tarifs du lundi au vendredi			
	Tarif horaire de 9h à 18h		Tarif horaire de 18h à 22h	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
salle	100,00 €	120,00 €	125,00 €	150,00 €

* salle ouverte du lundi au vendredi de 9h à 22h, ainsi que le samedi de 9h à 17h30. A titre exceptionnel la salle peut être occupée le dimanche. Salle fermée les jours fériés.

Espace Marguerite DUPONT-FAUVILLE *				
salle	Tarifs du lundi au vendredi			
	Tarif horaire de 9h à 18h		Tarif horaire de 18h à 21h30	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
Salle Garance	40,00 €	48,00 €	50,00 €	60,00 €
Salle Pâquerette	40,00 €	48,00 €	50,00 €	60,00 €
Salle Marguerite	166,67 €	200,00 €	208,34 €	250,00 €
Salle Iris 1	100,00 €	120,00 €	125,00 €	150,00 €

Salle Iris 2	40,00 €	48,00 €	50,00 €	60,00 €
Salle Violette	40,00 €	48,00 €	50,00 €	60,00 €
Salle Camélia	40,00 €	48,00 €	50,00 €	60,00 €
Salle Anémone	100,00 €	120,00 €	125,00 €	150,00 €
Salle Jasmin	40,00 €	48,00 €	50,00 €	60,00 €
Salle Eglantine	40,00 €	48,00 €	50,00 €	60,00 €

* salles ouvertes du lundi au vendredi de 9h à 21h30. A titre exceptionnel les salles peuvent être occupées le samedi et le dimanche. Pendant les vacances scolaires et au mois de juillet les salles ferment à 17h. Salles fermées les jours fériés et au mois d'août.

5 BIS BERGERAT *		
Tarifs du lundi au vendredi		
Espace/salle	Tarif H.T./heure	Tarif T.T.C./heure
n°9	16,67 €	20,00 €
n°10	16,67 €	20,00 €
n°5	16,67 €	20,00 €
n°6	16,67 €	20,00 €
n°7	16,67 €	20,00 €
n°11	25,00 €	30,00 €
n°13	25,00 €	30,00 €
n°12	25,00 €	30,00 €
n°4	25,00 €	30,00 €
n°8	41,67 €	50,00 €
n°2	83,33 €	100,00 €
n°3	83,33 €	100,00 €
n°1	125,00 €	150,00 €

* salles ouvertes du lundi au jeudi de 18h à 22h et les vendredis de 18h à 20h. Pendant les vacances scolaires les horaires peuvent varier. Salles fermées les jours fériés ainsi qu'au mois d'août et pendant les vacances scolaires de Noël.

AUTORISE Monsieur le Maire à accorder une mise à disposition des salles municipales, dans les conditions tarifaires suivantes :

- Gratuité : pour les associations à but non lucratif dont le siège social est officiellement à Neuilly-sur-Seine depuis plus d'une année (déclaration en Préfecture et parution au Journal Officiel), dont une majorité des membres ou des bénéficiaires sont Neuilléens et justifiant d'un intérêt public local ;
- Gratuité : pour les entreprises relevant du secteur de l'économie sociale et solidaire, ayant son siège déclaré à Neuilly-sur-Seine depuis plus d'une année et justifiant d'un intérêt public local ;
- Payant : pour toutes les autres demandes.

DECIDE qu'une association pourra bénéficier d'une salle communale à titre gratuit, à condition toutefois d'avoir son siège à Neuilly-sur-Seine depuis au moins une année, d'avoir fourni leurs statuts mis à jour, un bilan d'activité ainsi qu'un bilan financier, le procès-verbal de leur dernière assemblée générale, la liste des membres de leur bureau, ainsi qu'une attestation d'assurance responsabilité civile couvrant les locaux occupés.

DECIDE que la redevance est payable d'avance.

DECIDE que la redevance reste acquise à la Ville en cas d'annulation parvenant moins de quinze jours avant la date de l'évènement et que toute heure commencée est due en totalité.

DIT que les tarifs fixés seront assujettis à une TVA au taux en vigueur et qu'il sera mis à jour en fonction des dispositions législatives.

DIT que le produit des redevances sera constaté au compte 7083 du budget communal.

**N°80-18062020 TARIFS DE LOCATION 2020-2021 DES EQUIPEMENTS CULTURELS
MUNICIPAUX - THEATRE DES SABLONS, CINEMA LE VILLAGE, HOTEL
ARTURO LOPEZ**

A l'unanimité,

FIXE les tarifs applicables pour la location d'espaces au Théâtre des Sablons du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021 comme suit :

Salle de spectacle (quelle que soit la configuration demandée)	Tarif H.T. journalier (8h30/18h)	Tarif H.T. journalier (8h30/23h)
Prestations incluses : <ul style="list-style-type: none">- Utilisation partagée du hall verrier- Mise à disposition du vestiaire de 45 m²- Mise à disposition de l'office traiteur de 50 m²- Mise à disposition des loges- Eclairage général du lieu- Eclairage de service de la scène- Climatisation/chauffage- Nettoyage de base- Entretien des sanitaires sur site sur l'amplitude de présence des publics- Sécurité incendie (matériel et personnel)- Un agent technique chargé du plateau et des équipements scéniques (hors son, lumière et vidéo)	7 883 €	10 699 €

Salle d'exposition (quelle que soit la configuration demandée)	Tarif H.T. journalier (8h30/18h)	Tarif H.T. journalier (8h30/23h)
Prestations incluses : <ul style="list-style-type: none">- Utilisation partagée du hall verrier- Mise à disposition du vestiaire de 45 m²- Mise à disposition de l'office traiteur de 50 m²- Eclairage général du lieu- Climatisation/chauffage- Nettoyage de base- Entretien des sanitaires sur site sur l'amplitude de présence des publics- Sécurité incendie (matériel et personnel)- Un agent technique polyvalent	4 505 €	6 757 €

Auditorium Sainte-Anne	Tarif H.T. horaire (8h30/18h)	Tarif H.T. horaire (18h/23h)
Prestations incluses : - Utilisation partagée du hall verrier - Mise à disposition du vestiaire de 20 m ² - Mise à disposition des loges afférentes - Mise à disposition d'un piano - Eclairage général du lieu - Climatisation/chauffage - Nettoyage de base - Sécurité incendie (matériel et personnel) - Un agent technique polyvalent	169 €	225 €

Bar-restaurant	Tarif H.T. forfaitaire (par tranche de trois heures insécables)	Tarif H.T. Heure supplémentaire en continuité
Prestations incluses : - Utilisation partagée du hall verrier - Mise à disposition du mobilier de 80 places assises (manutention du mobilier à charge de l'occupant) - Mise à disposition du comptoir hors réfrigérateur et réserves - Mise à disposition du vestiaire de 45 m ² - Eclairage général du lieu - Climatisation/chauffage - Nettoyage de base - Sécurité incendie (matériel et personnel)	676 €	169 €

Salles d'activité 3^{ème} étage	Tarif H.T. forfait de trois heures de 8h30 à 21h
Prestations incluses : Eclairage général du lieu, climatisation/chauffage, nettoyage de base, sécurité/incendie (matériel et personnel)	
Salle de répétition de 57 m ²	259 €
Salle d'activité de 170 m ²	788 €
Salle d'activité de 85 m ²	394 €

Montage/démontage	Tarif H.T. pour quatre heures insécables
Salle de spectacle	3 942 €
Salle d'exposition	2 252 €

Heure supplémentaire	Tarif H.T. sur la journée de 8h30/18h	Tarif H.T. sur la journée de 8h30/23h
Salle de spectacle	788 €	1 070 €
Salle d'exposition	450 €	676 €

Un tarif dégressif à partir de deux journées consécutives de location sera appliqué au tarif de base comme suit :

Nombre de jours	2	3	4	5
Coefficient multiplicateur	1,85	2,6	3,5	4,1

Il vous est proposé que ces tarifs restent inchangés quels que soient les jours considérés (en semaine, en weekend ou les jours fériés).

FIXE les tarifs applicables pour la location d'espaces au Cinéma le Village du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021 comme suit :

Tarification Entreprises		
Prestations incluses : Eclairage général du lieu, climatisation/chauffage, nettoyage de base, utilisation partagée du hall, un agent technique polyvalent	Tarif H.T. forfait matinée de 8h à 13h	Tarif H.T. Heure supplémentaire
Salle de spectacle Darry Cowl	3 310 €	331 €
Salle de cinéma Michèle Morgan	2 630 €	263 €
Espaces cocktail	400 €	100 €

Tarification Associations Loi de 1901		
Prestations incluses : Eclairage général du lieu, climatisation/chauffage, nettoyage de base, utilisation partagée du hall, un agent technique polyvalent	Tarif H.T. forfait journée 9h/17h30	Tarif H.T. forfait 9h/23h
Salle de spectacle Darry Cowl	1 109 €	1 664 €
Salle de cinéma Michèle Morgan	1 109 €	1 664 €

Ces tarifs sont majorés de 25 % le samedi et de 50 % le dimanche.

FIXE les tarifs applicables pour la location d'espaces à l'Hôtel Arturo Lopez du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021 comme suit :

	Forfait H.T. 3 heures	Forfait H.T. journée 9h/18h	Heure H.T. supplémentaire
Salle des Coquillages	312 €	937 €	83 €
Salles de réception	312 €	937 €	83 €
Tisanière	57 €	169 €	11 €
Petit salon de piano	57 €	169 €	11 €

Un tarif dégressif à partir de deux journées consécutives de location sera appliqué au tarif de base comme suit :

Nombre de jours	2	3	4	5
Coefficient multiplicateur	1,85	2,6	3,5	4,1

DIT que les tarifs du Théâtre des Sablons et de l'Hôtel Arturo Lopez restent inchangés quels que soient les jours considérés (en semaine, le weekend ou les jours fériés).

DIT que les prestations complémentaires en matériels, son, lumière, vidéo, tables, ainsi que la mise à disposition d'agents techniques afférents à l'événement seront à la charge exclusive du tiers demandeur.

DIT que la mise à disposition des équipements du Théâtre des Sablons, du Cinéma le Village et de l'Hôtel Arturo Lopez est exclusivement réservée aux tiers dotés de la personnalité juridique morale.

DIT que sont appliqués à l'ensemble des bâtiments du Théâtre des Sablons les conditions générales de vente ainsi que le règlement intérieur du Théâtre des Sablons validé par le Conseil Municipal du 25 juin 2015.

DECIDE que le produit des locations sera constaté au compte 7083 du budget annexe « Spectacle vivant et Arts visuels » et du budget annexe Cinéma.

N°81-18062020 **THEATRE DES SABLONS 70, AVENUE DU ROULE - CINEMA LE VILLAGE 4, RUE DE CHEZY - HOTEL ARTURO LOPEZ 12, RUE DU CENTRE - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LES CONVENTIONS D'OCCUPATION DOMANIALE CORRESPONDANTES**

A l'unanimité,

APPROUVE les termes des conventions type portant sur la mise à disposition à titre gracieux des locaux du Théâtre des Sablons, du Cinéma le Village et de l'Hôtel Arturo Lopez.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions d'occupation correspondantes avec chacune des associations neuilléennes à qui ces salles pourront être mises à disposition.

N°82-18062020 **APPROBATION ET AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE NEUILLY-SUR-SEINE ET PARIS MATCH**

Avec le vote CONTRE de M. Dov ZERAH,
A la majorité

APPROUVE les termes de la convention de partenariat entre la Ville de Neuilly-sur-Seine et Paris Match.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

N°83-18062020 **TARIFS DE LOCATION 2020-2021 DES STUDIOS DE LA MAISON DE LA MUSIQUE**

A l'unanimité,

FIXE les tarifs de location à l'heure, des studios de répétition de la Maison de la musique pour la saison 2020-2021 conformément au tableau annexé à la présente délibération dont il fait partie intégrante.

DECIDE que le produit des locations sera constaté au compte 7083 du budget annexe « Spectacle vivant et Arts visuels ».

N°84-18062020 **ACTUALISATION DES TARIFS DE BILLETTERIE DE LA SAISON CULTURELLE 2020-2021 DU THEATRE DES SABLONS**

A l'unanimité,

FIXE les tarifs applicables pour l'accès au Théâtre des Sablons dans le cadre de la saison culturelle 2020-2021 conformément aux tableaux annexés à la présente délibération et dont ils font partie intégrante.

DECIDE dans le cas où la situation sanitaire imposerait une limitation de la jauge de la salle de spectacle, d'appliquer la grille tarifaire à l'unité hors abonnement.

DECIDE dans le cadre d'actions culturelles en partenariat avec le Conseil départemental des Hauts-de-Seine, d'accepter le « Pass + Hauts-de-Seine » (ancien Pass culture 92) destiné aux collégiens sur la liste des spectacles labellisés « Pass + Hauts-de-Seine ».

DECIDE le maintien du tarif T.T.C. annexé à la présente délibération même si le taux de T.V.A. venait à changer en cours de saison.

DIT que les bénéficiaires du tarif réduit (sous réserve de présentation d'un justificatif) pour l'accès aux deux lieux, salle de spectacle et auditorium Sainte-Anne sont :

- les étudiants,
- les personnes de moins de 26 ans,
- les personnes à mobilité réduite et leur accompagnateur,
- les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires du RSA,
- les groupes d'adultes à partir de 10 personnes,
- les porteurs de cartes de famille nombreuse,
- les personnes de plus de 65 ans,
- les titulaires de la carte du Comité Culturel et Social de la Ville de Neuilly-sur-Seine,
- les comités d'entreprise.

DIT que les bénéficiaires des invitations et de la gratuité sont les suivants :

- les invités des sociétés de production et des intervenants (le nombre est fixé sur les contrats de cession),
- les journalistes de presse, radio et télévisions en partenariat avec la Ville et sur présentation d'une carte de presse,
- les invités de Monsieur le Maire,
- les accompagnateurs des communautés éducatives et des accueils de loisirs.

DIT que le produit des recettes correspondantes sera constaté au budget annexe Spectacle vivant et Arts visuels (Compte nature 7062).

N°85-18062020 DENOMINATION DU NOUVEAU COMPLEXE SPORTIF SIS 23, BOULEVARD DU GENERAL KOENIG

A l'unanimité,

DECIDE de dénommer « Espace Koenig » le complexe sportif sis 23, boulevard du Général Koenig.

N°86-18062020 INSTALLATIONS SPORTIVES COMMUNALES - MODIFICATION DES ARTICLES 1, 4-2, 6, 9, 10 DU REGLEMENT INTERIEUR DES INSTALLATIONS COMMUNALES

A l'unanimité,

APPROUVE les modifications apportées au contenu de l'article 1, 4-2, 6, 9, 10 du règlement intérieur, annexé à la présente délibération.

DIT que les autres articles du règlement intérieur des installations communales restent inchangés.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le règlement intérieur des installations sportives communales ainsi modifié.

N°87-18062020 CENTRE AQUATIQUE - MODIFICATION DES ARTICLES 2 ET 8 DU RÉGLEMENT DES ACTIVITÉS AQUATIQUES

A l'unanimité,

APPROUVE les modifications apportées au contenu des articles 2 et 8 du règlement des activités aquatiques du centre aquatique, annexé à la présente délibération.

DIT que les autres articles du règlement des activités aquatiques du centre aquatique restent inchangés.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le règlement des activités aquatiques du centre aquatique ainsi modifié.

N°88-18062020

**PARTICIPATION DE LA VILLE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES
ETABLISSEMENTS SCOLAIRES PRIVES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION
POUR L'ANNEE 2020 - FIXATION DU MONTANT DE LA CONTRIBUTION DE
LA VILLE ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE CETTE PARTICIPATION**

A l'unanimité,

MAINTIENT le montant de la participation communale aux frais de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association à 1 167 € / élève / an pour l'année 2020.

DIT que la participation de la commune aux frais de fonctionnement des écoles privées sous contrat est exclusive de toute autre participation régulière à ces établissements.

DIT que la participation de la commune aux frais de fonctionnement des écoles privées sous contrat ne sera versée que pour les seuls élèves domiciliés à Neuilly-sur-Seine. Chaque établissement devra justifier la domiciliation des élèves pour lesquels il demandera la participation de la commune.

DIT que les effectifs pris en compte pour la participation de la commune aux frais de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association au titre de l'exercice 2020 seront ceux déclarés par les établissements à la rentrée scolaire 2019.

FIXE ainsi qu'il suit la participation de la Ville de Neuilly-sur-Seine au titre des frais de fonctionnement des établissements privés sous contrat d'association payables sur l'exercice budgétaire 2020 comme suit :

Ecole La Trinité (ex Saint-Pierre-Saint-Jean)	1 167 € x 96 = 112 032 €
Ecole Sainte-Croix	1 167 € x 433 = 505 311 €
Ecole Saint-Dominique	1 167 € x 626 = 730 542 €
Ecole Sainte-Marie	1 167 € x 108 = 126 036 €
TOTAL	1 167 € x 1 263 = 1 473 921€

IMPUTE la dépense correspondante au compte nature 6574, fonctions 211 et 212 du budget principal de la Ville 2020.

N°89-18062020

**ACTIVITES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES - FIXATION DES TARIFS
DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT, ACCUEILS DU SOIR
MATERNELS ET ÉLÉMENTAIRES, ÉTUDES DIRIGÉES, ATELIERS POUR
L'ANNEE SCOLAIRE 2020-2021**

A l'unanimité,

MAINTIENT la grille de quotient familial suivante :

Tranches de quotient familial	
1	Moins de 255 €
2	De 255 € à moins de 522 €
3	De 522 € à moins de 745 €
4	De 745 € à moins de 1 000 €
5	De 1 000 € à moins de 2 000 €
6	De 2 000 € à moins de 3 000 €
7	De 3 000 € à moins de 5 000 €
8	De 5 000 € à moins de 10 000 €
9	Plus de 10 000 €

- MAINTIENT** le mode de calcul actuel du quotient familial, à partir du dernier avis d'imposition de la famille :
QF = ensemble des ressources déclarées par la famille / nombre de personnes vivant dans le foyer
 Pour les foyers monoparentaux, une part supplémentaire est comptée. Pour exemple, un foyer composé d'un parent seul avec deux enfants se voit attribuer 4 parts.
Ressources déclarées : salaires, revenus de capitaux, revenus fonciers, allocations CAF, pension perçue, pension perçue, bénéfiques industriels et commerciaux
Revenus déduits de l'ensemble des ressources déclarées : emplois à domicile, frais de garde d'enfants, pension versée.
- FIXE** ainsi que présenté dans l'annexe jointe les tarifs applicables à compter de la rentrée scolaire 2020.
- DIT** que les tarifs dits « exceptionnels » sont appliqués lorsque :
 - les familles ont besoin, pour faire face à une urgence ou à un problème, d'inscrire leur enfant très ponctuellement dans les accueils du soir, accueils de loisirs ou à l'étude ;
 - en cas de difficultés imprévisibles rencontrées par des parents, il est nécessaire d'accueillir de façon inopinée leurs enfants.
- DIT** que pour les enfants non domiciliés à Neuilly-sur-Seine il sera appliqué la grille des quotients familiaux, majorée de 20 %.
- DIT** que l'accueil du soir en élémentaire (contrairement à celui organisé en maternelle), ne peut être choisi seul mais est obligatoirement assorti d'une inscription à l'étude dirigée ou à un atelier sportif ou culturel, les animateurs présents dans les écoles prenant les enfants en charge à partir de 18h au sortir de ces activités périscolaires.
- DIT** que les recettes seront inscrites en section de fonctionnement du budget de la Ville de l'exercice 2020 au code nature 7067 – Fonctions 421 et 422.
- DIT** que l'ensemble de ce dispositif de tarification fera l'objet d'une communication spécifique auprès des familles.

N°90-18062020 RESTAURATION SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE - FIXATION DES TARIFS DES REPAS SERVIS DANS LES ECOLES ET LES ACCUEILS DE LOISIRS MATERNELS ET ELEMENTAIRES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

A l'unanimité,

- FIXE** les tarifs des repas servis dans les écoles publiques et les accueils de loisirs élémentaires et maternels de Neuilly-sur-Seine pour l'année scolaire 2020-2021 de la manière suivante :

	Tranches de quotients familiaux	Tarifs
1	Moins de 255 €	1,32 €
2	De 255 € à moins de 522 €	2,97 €
3	De 522 € à moins de 745 €	4,45 €
4	De 745 € à moins de 1 000 €	5,44 €
5	De 1 000 € à moins de 2 000 €	6,41 €
6	De 2 000 € à moins de 3 000 €	6,52 €
7	De 3 000 € à moins de 5 000 €	6,61 €
8	De 5 000 € à moins de 10 000 €	6,91 €
9	Plus de 10 000 €	7,23 €

- Repas exceptionnels et repas enfants non domiciliés à Neuilly-sur-Seine : 7,92 €/repas ;
- Repas adultes : 4,94 €/repas.

MAINTIENT

la mesure de politique tarifaire en faveur des familles nombreuses neuilléennes, c'est-à-dire ayant trois enfants ou plus et confirme, ainsi qu'il suit les conditions d'admission que doivent remplir les familles :

- Résider à Neuilly-sur-Seine ;
- Avoir trois enfants au moins effectivement à charge ;
- Avoir trois enfants au moins inscrits au restaurant scolaire d'une école ou d'un accueil de loisirs maternels ou élémentaires publics de Neuilly-sur-Seine.

Les familles devront justifier de leur situation en adressant au service instructeur, à savoir la Direction de l'Enfance en Mairie :

- un justificatif de domicile de moins de 3 mois ;
- le justificatif d'activité professionnelle des deux parents (copie des 3 derniers bulletins de salaire ou tout autre justificatif d'emploi) ;
- le dernier avis d'imposition ;
- le relevé de prestations CAF ;
- l'attestation d'assurance de responsabilité civile.

DIT

que pour les familles nombreuses il sera appliqué un abattement de 30 % pour le 3^{ème} enfant et, le cas échéant, les suivants sur le tarif qui aurait dû être appliqué au vu des ressources de la famille.

FIXE

la grille tarifaire pour les familles nombreuses à compter de la rentrée scolaire 2020-2021 comme suit :

	Tranches de quotients familiaux	Tarifs familles nombreuses
1	Moins de 255 €	0,92 €
2	De 255 € à moins de 522 €	2,08 €
3	De 522 € à moins de 745 €	3,11 €
4	De 745 € à moins de 1 000 €	3,81 €
5	De 1 000 € à moins de 2 000 €	4,49 €
6	De 2 000 € à moins de 3 000 €	4,56 €
7	De 3 000 € à moins de 5 000 €	4,63 €
8	De 5 000 € à moins de 10 000 €	4,84 €
9	Plus de 10 000 €	5,06 €

DIT

que pour les enfants déjeunant au restaurant scolaire dans le cadre d'un projet d'accueil individualisé à la restauration scolaire, c'est-à-dire des enfants présentant des allergies graves qui ne consomment pas le repas SOGERES mais le repas confectionné par leurs familles, sera appliqué un abattement de 35 % sur le tarif qui aurait dû être appliqué au vu des ressources de la famille.

FIXE

la grille tarifaire pour les projets d'accueil individualisé, à compter de la rentrée scolaire 2020-2021 comme suit :

	Tranches de quotients familiaux	Tarifs PAI
1	Moins de 255 €	0,86 €
2	De 255 € à moins de 522 €	1,93 €
3	De 522 € à moins de 745 €	2,89 €
4	De 745 € à moins de 1 000 €	3,54 €
5	De 1 000 € à moins de 2 000 €	4,17 €
6	De 2 000 € à moins de 3 000 €	4,24 €
7	De 3 000 € à moins de 5 000 €	4,30 €
8	De 5 000 € à moins de 10 000 €	4,49 €
9	Plus de 10 000 €	4,70 €

- DIT** que pour les enfants non domiciliés à Neuilly-sur-Seine ainsi que pour les enfants qui fréquentent le restaurant scolaire de façon exceptionnelle ou sans être inscrits, le tarif « repas exceptionnels » sera appliqué.
- DIT** que les enfants non domiciliés à Neuilly-sur-Seine mais qui y sont scolarisés lorsque les effectifs le permettent, bénéficieront du tarif appliqué aux enfants neuilléens lorsque la commune de domicile s'engage par écrit à prendre en charge l'écart entre le tarif appliqué et le tarif non-neuilléen.
- DIT** que les enfants domiciliés à Levallois-Perret scolarisés à l'école Gorce-Franklin dans le cadre de la convention signée avec la Ville de Levallois-Perret bénéficieront du tarif appliqué aux enfants neuilléens.
- DIT** que les enfants présentant un handicap mental, auditif, visuel ou moteur, domiciliés dans une autre commune et qui seront accueillis dans une classe d'intégration scolaire (ULIS) bénéficieront du tarif appliqué aux enfants neuilléens.
- DIT** que pour les enfants confiés par l'Aide Sociale à l'Enfance à la Maison d'Enfants Quenessen située 79 bis, rue de Villiers ou à la Fondation Paul-Parquet située 41, boulevard Paul-Emile Victor et qui fréquentent les écoles et les accueils de loisirs maternels et élémentaires publics de notre Ville, sera appliqué le tarif correspondant à la tranche 1 de quotient familial.
- DIT** que les familles qui ne communiquent pas les éléments permettant de déterminer le montant de la participation familiale lors de l'inscription de l'enfant, se verront appliquer le tarif correspondant à la tranche la plus élevée de la grille de tarification jusqu'à régularisation complète du dossier.
- DIT** que ces tarifs sont applicables à compter de la rentrée scolaire 2020.

N°91-18062020 ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT, ACCUEILS DU SOIR MATERNELS ET ÉLÉMENTAIRES, ÉTUDES DIRIGÉES, ATELIERS - ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR

A l'unanimité,

- ADOPTE** le présent règlement intérieur des accueils de loisirs sans hébergement, des accueils du soir maternels et élémentaires, des études dirigées, des ateliers sportifs et culturels qui remplace les précédents règlements et sera affiché sur les sites concernés (les écoles maternelles et élémentaires).
- DIT** que ce règlement annexé à la présente délibération en est une partie intégrante.
- DIT** qu'un exemplaire de ce règlement intérieur sera remis aux familles lors de l'inscription de leur(s) enfant(s) à une activité périscolaire.

N°92-18062020 RESTAURATION SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE - ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR

A l'unanimité,

- ADOPTE** le présent règlement intérieur de la restauration scolaire et périscolaire qui remplace les précédents règlements et sera affiché sur les sites concernés (les écoles maternelles et élémentaires).
- DIT** que ce règlement intérieur est annexé à la présente délibération dont il fait partie intégrante.
- DIT** que ce règlement intérieur sera porté à la connaissance des familles lors de l'inscription de leur(s) enfant(s) à la restauration scolaire ou périscolaire.

N°93-18062020

OCTROI DE LA PROTECTION DE LA COMMUNE A MONSIEUR LE MAIRE

M. Jean-Christophe FROMANTIN sort de la salle, sous la présidence de Mme Emmanuelle d'ORSAY

Avec l'abstention de M. Anthony DODEMAN,
A la majorité

ACCORDE à Monsieur le Maire la protection fonctionnelle conformément à l'article L. 2123-35 du Code Général des Collectivités Territoriales dans le cadre d'un dépôt de plainte avec constitution de partie civile du chef d'injure publique commise envers une personne chargée d'un mandat public à l'occasion de publications faites le 15 avril 2020 sur le réseau social Facebook.

DIT que l'ensemble des frais d'avocat et d'huissier seront pris en charge par la commune de Neuilly-sur-Seine.

N°94-18062020

AVENANT N°1 A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE A LA GESTION DES MARCHES FORAINS DE WINDSOR ET DE SABLONVILLE

A l'unanimité,

DECIDE d'exonérer pour la période du 13 mai 2020 au 13 septembre 2020 inclus les commerçants des marchés forains de Sablonville et de Windsor du paiement des droits de place tels que fixés par la délibération n°23-28062018 du 28 juin 2018.

APPROUVE les termes de l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public relatif à la l'exploitation des marchés forains de Sablonville et de Windsor pour la période 2019-2023 conclu avec la société les FILS DE MADAME GERAUD.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 correspondant, qui est joint à la présente délibération.

DIT que les dépenses correspondantes seront imputées sur le code fonction 91 nature 678 du budget de la Ville.

N°95-18062020

ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT DE LA REGION ILE-DE-FRANCE

A l'unanimité,

ADHERE à la centrale d'achat de la région Ile-de-France.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette adhésion, notamment la convention d'adhésion.

DIT que les dépenses correspondantes seront imputées sur les codes nature du budget de la Ville.

N°96-18062020

PRIME EXCEPTIONNELLE DES AGENTS PARTICULIEREMENT MOBILISES POUR ASSURER LA CONTINUTE DES SERVICES PUBLICS PENDANT L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE DECLARE POUR FAIRE FACE A L'EPIDEMIE DE COVID-19

A l'unanimité,

I – Bénéficiaires :

En application du décret n°2020-570 du 14 mai 2020 les agents de droit public particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire pourront prétendre à une prime exceptionnelle.

II – Critères d’attribution :

La prime exceptionnelle sera attribuée aux agents ayant assuré la continuité des services publics en présentiel résultant des jours ouvrés travaillés ou de leur cycle de travail effectué pendant la période de confinement, ainsi qu’aux agents ayant participé à la mise sous pli et à la distribution des masques à la population au cours du week-end prolongé du 8 au 10 mai 2020.

III – Montant :

La période de confinement comportant 36 jours ouvrés, indemnissables à hauteur de 27,78 € brut par jour, le montant de la prime exceptionnelle sera modulé en fonction notamment de la durée de mobilisation en présentiel des agents pendant les jours ouvrés ou le cycle de travail des intéressés.

Les agents mobilisés par la mise sous pli des masques seront indemnisés proportionnellement au travail effectué, soit 85 € bruts pour le jour férié du vendredi 8 mai 2020 et 135 € bruts pour le samedi 9 mai 2020.

Les agents mobilisés dans les centres de distribution de masques auprès de la population les samedi 9 et dimanche 10 mai 2020 seront indemnisés à hauteur de 300 € bruts par jour pour les chefs de centre et 250 € bruts par jour les autres collaborateurs.

DECIDE d’instaurer la prime exceptionnelle des agents particulièrement mobilisés pour assurer la continuité des services publics pendant l’état d’urgence sanitaire déclaré pour faire face à l’épidémie de Covid-19.

DECIDE d’attribuer aux fonctionnaires et agents contractuels une prime exceptionnelle en fonction notamment de la durée de mobilisation des agents pendant l’état d’urgence sanitaire déclaré pour faire face à l’épidémie de Covid-19, dans les conditions sus visées et dans la limite de 1 000 € bruts.

DECIDE d’autoriser Monsieur le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de la prime exceptionnelle, dans le respect des principes fixés ci-dessus.

DECIDE de prévoir et d’inscrire au budget les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la prime exceptionnelle.

N°97-18062020 TELETRAVAIL - ADAPTATION DES MODALITES DE MISE EN OEUVRE DANS LES SERVICES DE LA VILLE DE NEUILLY-SUR-SEINE

A l’unanimité,

DECIDE

Activités concernées par le télétravail

A l’exception de certaines activités incompatibles avec le télétravail parce qu’elles se déroulent par nature sur le terrain, ou qu’elles requièrent la présence physique de l’agent dans les locaux de l’administration pendant toute la durée du temps de travail, ou que l’accomplissement de l’activité suppose la manipulation de données sensibles, les autres activités pourront être accomplies sous forme de télétravail, après autorisation.

Lieu d’exercice du télétravail

Le télétravail sera exercé au domicile de l’agent, dans un autre lieu privé ou dans tout autre lieu à usage professionnel.

Règles en matière de sécurité informatique

La mise en œuvre du télétravail nécessite le respect des règles de sécurité en matière informatique. Le système informatique doit pouvoir fonctionner de manière optimale et sécurisée, de même la confidentialité des données doit être préservée.

En cas de panne ou de dysfonctionnement, l’agent bénéficie d’une assistance informatique à distance.

L’accès internet personnel de l’agent est exclu du périmètre du support. En cas d’incident technique l’empêchant d’effectuer normalement son activité en télétravail, le télétravailleur doit en informer immédiatement son responsable hiérarchique. Il pourra être demandé à l’agent de revenir au sein des locaux de l’administration.

L'agent devra attester que l'installation électrique du poste de travail du lieu au sein duquel il télétravaillera respecte la norme électrique NF C15 – 100.

L'agent devra attester qu'il a souscrit à une assurance habitation ou que le lieu au sein duquel il télétravaillera est couvert par une assurance habitation qui ne dispose pas de clause d'exclusion à l'exercice professionnel.

Temps et conditions de travail

L'agent se consacre exclusivement à son activité professionnelle pendant son activité en télétravail. Il ne peut avoir d'activités personnelles et/ou familiales pendant les créneaux horaires de télétravail. Ainsi le télétravail est exclusif de la garde d'enfant.

Par ailleurs, l'agent n'est pas autorisé à quitter son lieu de télétravail pendant ses heures de travail.

Si l'agent quitte son lieu de télétravail pendant ses heures de travail sans autorisation préalable de son supérieur hiérarchique, il pourra être sanctionné pour manquement au devoir d'obéissance hiérarchique.

L'agent pourra également se voir infliger une retenue sur salaire pour absence de service fait pour le temps passé en dehors de son lieu de télétravail.

Enfin, tout accident intervenant en dehors du lieu de télétravail pendant les heures normalement travaillées ne pourra donner lieu à une reconnaissance d'imputabilité au service. De même, tous les accidents domestiques ne pourront donner lieu à une reconnaissance d'imputabilité au service.

Les agents qui exercent leurs fonctions en télétravail ne bénéficient d'aucune prise en charge en matière de restauration. Les frais des repas liés aux jours où ils sont en télétravail sont donc à leur charge.

Accès des institutions compétentes sur le lieu d'exercice du télétravail et bonne application des règles applicables en matière d'hygiène et de sécurité

Une délégation du CHSCT peut réaliser une visite du lieu d'exercice des fonctions du télétravail. Dans ce cas, l'accès au lieu du télétravail est subordonné à l'accord de l'intéressé, dûment recueilli par écrit.

Contrôle et comptabilisation du temps de travail

L'absence de contrôle en présentiel suppose l'autodiscipline et la responsabilisation du télétravailleur ainsi que la confiance de l'encadrement, mesurée à partir des résultats du travail réalisé.

Le télétravail n'a pas vocation à générer des heures supplémentaires.

Prise en charge par l'employeur des coûts du télétravail

L'employeur met à disposition des agents autorisés à exercer leurs fonctions en télétravail les outils de travail suivant : Equipement informatique et service de téléphonie professionnelle. Lorsque la demande de télétravail est formulée par un agent en situation de handicap, l'employeur met en œuvre, sur le lieu de travail de l'agent les aménagements de poste nécessaires. L'employeur ne prend pas en charge le coût de la location d'un espace destiné au télétravail.

La collectivité ne verse pas de prime à l'installation. L'éventuelle surprime d'une assurance personnelle liée au télétravail reste à la charge de l'agent.

L'agent ayant recours aux jours flottants de télétravail ou à une autorisation temporaire en raison d'une situation exceptionnelle peut être autorisé à utiliser un équipement informatique personnel.

Modalité de mise en œuvre du télétravail

L'autorisation de télétravailler est accordée par décision expresse, après accord écrit du supérieur hiérarchique direct. En cas de changement de fonctions, l'agent intéressé doit présenter une nouvelle demande. L'autorisation prévoit une période d'adaptation de trois mois maximum.

Quotités autorisées

Deux modalités de télétravail pouvant se combiner sont prévues :

- L'attribution de jours de télétravail fixes au cours de la semaine ou du mois ;
- L'attribution d'un volume de jours flottants de télétravail par semaine, par mois ou par an.

Dans ce cadre la quotité de fonctions pouvant être exercées sous la forme de télétravail ne peut être supérieure à trois jours par semaine. Le temps de présence sur le lieu d'affectation ne peut donc être inférieur à deux jours par semaine.

Les seuils définis ci-dessus peuvent s'apprécier sur une base mensuelle.

En cas de nécessité de service, il peut être demandé à l'agent de reporter une journée de télétravail.

Il peut être dérogé aux règles de quotités autorisées pour l'agent dont l'état de santé, le handicap ou l'état de grossesse le justifie après avis du médecin de prévention.

Il peut également être dérogé aux règles de quotités autorisées lorsqu'une situation inhabituelle perturbe temporairement l'accès au service ou au travail sur site.

Date d'effet

Les dispositions de la présente délibération prennent effet au 1^{er} juillet 2020.

Crédits budgétaires

Les crédits correspondant seront prévus et inscrits au budget.

N°98-18062020

FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS MUNICIPAUX

A l'unanimité,

FIXE

le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, d'Adjoint et de Conseiller Municipal Délégué sous réserve de leur prise de fonction effective, déterminée par l'arrêté du Maire les déléguant, et dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par les articles précités du Code Général des Collectivités Territoriales, aux taux suivants, en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique :

Maire :	110,00 %
Adjoints :	32,56 %
Conseillers Municipaux Délégués :	11,44 %

DECIDE

d'appliquer la majoration résultant de l'application de l'article R 2123-23-1° du Code Général des Collectivités Territoriales à 15% au titre de la commune chef-lieu de canton aux indemnités de fonctions de Maire, d'Adjoint soit des indemnités définies comme suit :

Maire :	126,50 %
Adjoints :	37,44 %

DIT

que les indemnités de fonction seront revalorisées en fonction du point d'indice des traitements de la fonction publique.

DIT

que les dépenses seront imputées aux comptes 6531 et 6533 – Fonction 021 – Service Gestionnaire PAIE.

N°99-18062020

ADOPTION DU TABLEAU DES EMPLOIS AU 1ER JANVIER 2020

A l'unanimité,

DECIDE

d'adopter à compter du 1^{er} janvier 2020, le tableau des emplois annexé à la présente délibération, intitulé « Etat du Personnel au 31 décembre 2019 ».

N°100-18062020

LISTE ANNUELLE DES BENEFICIAIRES D'UN VEHICULE DE FONCTION OU D'UN VEHICULE DE SERVICE

A l'unanimité,

DECIDE

qu'un véhicule de service est attribué à Monsieur le Maire et qu'il pourra l'utiliser pour ses trajets domicile/lieu de représentation/mairie.

DECIDE qu'un véhicule de fonction peut être mis à disposition, en tant que de besoin, de manière permanente et exclusive pour nécessité absolue de service aux titulaires des fonctions suivantes :

- Directeur Général des Services,
- Directeur Général Délégué.

DECIDE qu'un véhicule de service est attribué, en tant que de besoin, aux titulaires des fonctions suivantes :

- Directeur de Cabinet,
- Directeur des Bâtiments,
- Directeur des Sports,
- Directeur du Pôle Culture, Communication, Patrimoine, Jeunesse et Vie Associative,
- Directeur de l'Aménagement Urbain et de l'Habitat,
- Directeur des Systèmes d'Information, ainsi que tout agent de la Direction des Systèmes d'Information, le même véhicule servant aux agents de la Direction des Systèmes d'Information le week-end.

et que l'usage exclusivement professionnel des véhicules est étendu pour tous ces agents, au trajet aller-retour « domicile – travail ».

N°101-18062020 LISTE DES EMPLOIS POUR LESQUELS UN LOGEMENT DE FONCTION PEUT ÊTRE ATTRIBUE

A l'unanimité,

DECIDE d'adopter la liste des emplois pour lesquels il peut être attribué un logement de fonction, telle que proposée ci-dessus.

Je vous communique les décisions municipales prises en application de la délibération n°2-10042014 du 10 avril 2014 jusqu'au N°167/2020 et en application de la délibération n°8-26052020 du 26 mai 2020 à partir du N°168/2020 et en application de l'article 1 de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 :

- | | |
|---------------------------------|--|
| N°145/2020 du 22/05/2020 | Marché relatif à une mission de maîtrise d'œuvre pour la reprise d'étanchéité et des émergences de la dalle du tunnel Madrid sur l'avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine |
| N°146/2020 du 22/05/2020 | Marché relatif à la location longue durée d'autocars pour la Ville de Neuilly-sur-Seine |
| N°147/2020 du 22/05/2020 | Marché relatif à l'établissement et à la vérification des métrés, devis et factures pour la Ville de Neuilly-sur-Seine |
| N°148/2020 du 22/05/2020 | Marché UGAP relatif à la surveillance cynophile des locaux sis 167, avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine |
| N°149/2020 du 22/05/2020 | Marché à procédure adaptée relatif à la réalisation de flexibles à la demande pour le garage municipal de la Ville de Neuilly-sur-Seine |
| N°150/2020 du 22/05/2020 | Marché à procédure adaptée relatif à la mission de diagnostic et de préconisations de l'installation de désenfumage des salles d'enseignement situées au 16, rue des Gravieres à Neuilly-sur-Seine |
| N°151/2020 du 22/05/2020 | Convention de mise à disposition des installations sportives municipales au profit de l'établissement Collège André Maurois |
| N°152/2020 du 22/05/2020 | Convention de mise à disposition des installations sportives municipales au profit de l'établissement Collège La Trinité |

N°153/2020 du 22/05/2020	Convention de mise à disposition des installations sportives municipales au profit de l'établissement Collège Marymount School
N°154/2020 du 22/05/2020	Convention de mise à disposition des installations sportives municipales au profit de l'établissement Collège Pasteur
N°155/2020 du 22/05/2020	Convention de mise à disposition des installations sportives municipales au profit de l'établissement Collège Saint-Dominique
N°156/2020 du 22/05/2020	Convention de mise à disposition des installations sportives municipales au profit de l'établissement Collège Théophile Gautier
N°157/2020 du 22/05/2020	Convention de mise à disposition des installations sportives municipales au profit de l'établissement Collège Sainte-Croix
N°158/2020 du 22/05/2020	Convention de mise à disposition des installations sportives municipales au profit de l'établissement Collège Sainte-Marie
N°159/2020 du 22/05/2020	Convention de mise à disposition des installations sportives municipales au profit de l'établissement Lycée La Trinité
N°160/2020 du 22/05/2020	Convention de mise à disposition des installations sportives municipales au profit de l'établissement Lycée Pasteur
N°161/2020 du 22/05/2020	Convention de mise à disposition des installations sportives municipales au profit de l'établissement Lycée Saint-Dominique
N°162/2020 du 22/05/2020	Convention de mise à disposition des installations sportives municipales au profit de l'établissement Lycée Sainte-Croix
N°163/2020 du 22/05/2020	Convention de mise à disposition des installations sportives municipales au profit de l'établissement Lycée Sainte-Marie
N°164/2020 du 22/05/2020	Convention de mise à disposition des installations sportives municipales au profit de l'établissement Lycée Saint-James
N°165/2020 du 22/05/2020	Convention de mise à disposition des installations sportives municipales au profit de l'établissement Lycée Vassily Kandinsky
N°166/2020 du 25/05/2020	Travaux de réfection de la toiture zinc de la Maison des Jeunes et de la Culture de la Ville de Neuilly-sur-Seine - Marché n°2019MT081 - Approbation du décompte général de la société AU CŒUR DES TOITS
N°167/2020 du 25/05/2020	Marché relatif à la fourniture et pose d'équipements de signalisation et de contrôle dans le cadre de la création d'une piste cyclable provisoire sur l'avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine
N°168/2020 du 02/06/2020	Marché à procédure adaptée relatif à des travaux de climatisation au restaurant municipal situé 125, avenue Achille Peretti et à la salle polyvalente associative Marguerite Dupont-Fauville située 3, rue Beffroy à Neuilly-sur-Seine
N°169/2020 du 02/06/2020	Marché relatif à des missions de diagnostic amiante avant travaux (DAAT) et plomb pour les bâtiments situés au 7/7 bis, rue Soyer à Neuilly-sur-Seine

- N°170/2020 du 02/06/2020** Marché à procédure adaptée relatif à la réalisation des contrôles techniques des véhicules municipaux de Neuilly-sur-Seine (lots 1 et 3)
- N°171/2020 du 03/06/2020** Marché à procédure adaptée relatif aux travaux de réfection de la couverture de l'ensemble immobilier 92-94, avenue Achille Peretti et 3, boulevard Mermoz à Neuilly-sur-Seine
- N°172/2020 du 08/06/2020** Avenants aux marchés n°2016MS097 et n°2018MS214 relatifs aux prestations d'impression de supports de communication pour la Ville de Neuilly-sur-Seine
- N°173/2020 du 08/06/2020** Avenant n°1 au bail professionnel d'un local communal sis 3 ter – 5 bis, rue Soyer à Neuilly-sur-Seine consenti à la SCM ABMS
- N°174/2020 du 08/06/2020** Marchés relatifs à l'acquisition de masques de protection pour la Ville de Neuilly-sur-Seine dans le cadre du plan de déconfinement lié à la crise sanitaire du Covid-19
- N°175/2020 du 09/06/2020** Marché UGAP relatif à la surveillance cynophile des locaux sis 167, avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine
- N°176/2020 du 10/06/2020** Marché relatif à une prestation de location à usage multiple d'un fichier d'adresses des nouveaux arrivants à Neuilly-sur-Seine pour l'année 2020
- N°177/2020 du 10/06/2020** Marché à procédure adaptée relatif aux travaux et fournitures de matériel de signalisation lumineuse tricolore rue Madeleine Michelis et d'une barrière à chaîne rue Pauline Borghèse

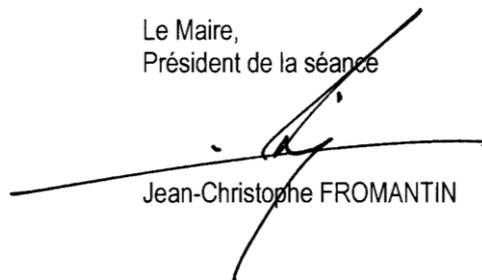
L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h47.

Le secrétaire de séance



Lucas VÉRAN

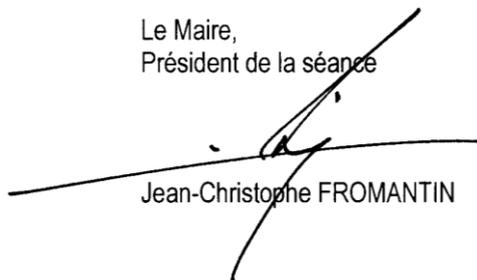
Le Maire,
Président de la séance



Jean-Christophe FROMANTIN

L'affichage du présent compte rendu a été effectué le 25 juin 2020.

Le Maire,
Président de la séance



Jean-Christophe FROMANTIN